EMERGENCY PLANNING CANADA

Annual Review 1982

Canada

On behalf of the Government of Canada, I am pleased to present this, the first *Annual Review* of Emergency Planning Canada. In addition to providing a profile of our organization and the policy framework within which we operate, it describes in some detail our activities during the calendar year 1982.

The federal government's emergency planning activities are aimed at ensuring that Canadians are adequately served by advance preparations to minimize the disruption, human suffering, and property damage in the event of an unforeseen emergency. The work is carried out in close cooperation with provincial governments and with our allies, and covers a range of contingencies from local disasters in peacetime to national emergencies such as war.

It is hoped that the *Annual Review* will provide Canadians with a general appreciation of how we are meeting this objective.

Yvon Pinard

© Minister of Supply and Services Canada 1983
Cat. No. D81-1/1982
ISBN 0-662-52549-3

Contents

Emergency Planning Canada: A Profile
The Need for Emergency Planning 1
Federal Planning for Emergencies 2
The Responsibilities of Emergency Planning Canada (EPC) 2
How EPC is Organized 3
History of EPC 4
The Current Federal Emergency Planning Policy 5

Emergency Planning Canada: Our Activities
Policy Implementation 7
The Emergency Planning Order 7
The Joint Emergency Planning Program 7
Memoranda of Understanding 8
The Disaster Financial Assistance Arrangements 9
The Continuity of Government Program 10
International Relations 11
Training and Education 12
Research 13
Public Awareness 13

Annexes 15

Emergency Planning Canada: A Profile

The Need for Emergency Planning

The federal government has identified more than 60 natural and man-made disasters that could occur in Canada. The list includes everything from severe winter storms, to falling space objects, to nuclear war. Canadians became familiar with many of them in 1982, when they witnessed first-hand or read about such events as:

- the series of high magnitude earthquakes that shook the province of New Brunswick in early January;
- the collapse of the Ocean Ranger drilling derrick into winter seas off the coast of Newfoundland;
- the flash flooding of the St. François and Chaudière Rivers in Québec;
- the evacuation of 1200 Orillia, Ontario, residents following the derailment of a CPR freight train carrying hydrofluoric acid and other hazardous substances;
- the rain and hail storms which struck Prince Albert, Saskatchewan and area in mid-August, causing heavy damage to property and crops; and
- the blowout of an exploratory natural gas well near Lodgepole, Alberta, resulting in the release of enormous quantities of hydrogen sulphide gas.

There are many lessons to be learned from these and other catastrophes. But, more than anything else, they point out the need to plan ahead. Detailed emergency plans that set out what is to be done in the event of a disaster, in what order, and by whom, help to ensure that everything will run as smoothly as possible. When good emergency plans exist, and everyone knows what to do, there is likely to be less damage, suffering and loss of life.

Canapress Photo Service.

Train derailment near Orillia, Ontario.

Photo courtesy of *The Globe and Mail*, Toronto, Ontario.

Residents of Woodstock, Ontario, clear up debris following a destructive 1979 tornado.

Federal Planning for Emergencies

Emergency planning in Canada is based on the premise that each individual is responsible for planning to meet the emergencies by which he or she could potentially be affected. When an emergency exceeds an individual's capacity to respond, he or she may request assistance from the local (usually municipal) government. Similarly, the local government may ask for help from the province, and the province from the federal government, should such aid be needed.

Emergency planning for peace and war is considered to be one of the normal responsibilities of federal departments, agencies, and Crown corporations. Each department budgets for its particular planning function, and all have appointed emergency planning officers.

The Responsibilities of Emergency Planning Canada (EPC)

The President of the Privy Council has been designated by the Prime Minister as the Minister Responsible for Emergency Planning. In this capacity, he provides Ministerial guidance and direction to Emergency Planning Canada (EPC), the federal government agency responsible for stimulating, facilitating, and coordinating emergency planning among federal departments, agencies and Crown corporations, and between them and the provincial and territorial governments.

EPC fulfills the first part of this two-fold responsibility by providing the Minister with background papers on policy matters for possible submission to Cabinet, and by consulting with federal emergency planning officers to ensure that departmental plans are not only up-to-date, but also contribute to a coordinated federal approach. It meets the second by working closely with provincial agencies concerned with emergency preparedness to coordinate — and often initiate — joint emergency planning and response activities between federal and provincial government departments with common interests.

An additional forum for securing coordination among federal departments in this area is the Interdepartmental Committee on Emergency Preparedness (ICEP). Created in 1973, ICEP meets several times a year to consider matters of policy and evaluate operations in the emergency planning field. More specifically, the committee advises the Minister on federal emergency policy, and oversees the implementation of Cabinet decisions concerning emergency preparedness.

The coordination of federal planning for emergencies is an important responsibility, but it is by no means the only function EPC performs. The agency is also tasked with:

— coordinating the federal response to emergency situations — when such events occur in areas of federal responsibility or when provincial requests for assistance are received — until a "lead" department is named to assume this responsibility;

— stimulating emergency preparedness in Canada through provincial administrations;
— administering Disaster Financial Assistance Arrangements to help provinces cope when the costs of recuperation following a disaster place too great a burden on their economies;
— coordinating planning for federal government emergency agencies;
— making preparations to ensure that responsible government will continue in the event of a nuclear attack.

To perform these functions, EPC currently employs 71 people. Its operating budget for the 1982-83 fiscal year was $4.82 million. Administrative services are provided to the organization by the Department of National Defence.

How EPC is Organized

EPC is headed by the Assistant Secretary to the Cabinet for Emergency Planning, who reports to the Minister on emergency planning matters. He is in turn supported by two Directors General, one in charge of the Plans Branch of the organization, the other responsible for Operations.

The Plans Branch is tasked with: (1) analysing trends and conditions that might have emergency implications; (2) formulating emergency policy; (3) developing and coordinating national emergency plans; (4) evaluating the state of emergency preparedness in Canada on a regular basis; (5) training key

EMERGENCY PLANNING CANADA
PLANIFICATION D'URGENCE CANADA

PRO POPULO

June, 1981

Yvon Pinard

President of the Queen's Privy Council for Canada
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Emergency Planning Canada's official badge. The palisado circle is symbolic of defence against all dangers; the lantern illuminates areas in which further action is needed to safeguard the public.

federal and provincial officials in their emergency functions; (6) coordinating Canadian aspects of international emergency planning; and (7) planning national exercises and Canada's participation in similar international events.

The Operations Branch is responsible for: (1) identifying operational objectives and priorities, and developing federal crisis management procedures; (2) coordinating federal/provincial emergency preparedness activities through negotiations with provincial officials; (3) administering the Joint Emergency Planning Program (see p. 7) and the Disaster Financial Assistance Arrangements (see p. 9) on behalf of the federal government; (4) providing the physical facilities necessary for continuity of government in time of war (see p. 10); (5) developing an ongoing information program to ensure public awareness of potential emergencies; and (6) directing the provision of administrative services for the entire organization.

To fulfill these operational responsibilities, the Director General (Operations) relies on 10 Regional Directors, located in the provincial capitals. In addition to gathering information on impending emergencies, and coordinating the federal emergency response when required, these Regional Directors keep in close touch with federal government representatives in their respective regions to ensure a coordinated approach to federal emergency planning. They also maintain a close liaison with provincial — and through them, municipal — officials to ensure that federal plans are compatible with those prepared by other orders of government.

History of EPC

The federal government's emergency planning roles and responsibilities are by no means new. EPC, the focal point for federal activity in this field, has a long history, spanning more than four decades.

Federal involvement in the emergency planning field dates back to the creation in 1938 of a civil defence organization known as the Air Raid Precautions (ARP) Committee. Responsible to the Department of Pensions and National Health, this committee undertook to plan for the development of a national warning system, the preparation of a system of protection from incendiary and gas bombs, and the establishment of an organization for the treatment of casualties. ARP organizations were subsequently formed in all but the Prairie Provinces, and by 1941 it was estimated that of the 2,500,000 people living in areas considered vulnerable to enemy attack, one in 27 was an ARP worker.

The ARP organization began to disband in 1943, and by late 1945, the movement had virtually ended. It was replaced in 1948, however, by a new civil defence organization, answering first to the Department of National Defence, then to National Health and Welfare. The aims of Civil Defence, as the organization was appropriately called, were basically the same as its ARP predecessor, and the role of the federal government remained that of a directing or coordinating agency.

In 1957, a second civil emergency planning organization, known as the Emergency Measures Organization, was formed under the Privy Council Office. The new organization was made responsible for the development of war-oriented programs directed toward the survival of Canada as a nation. Its role, in other words, was to ensure continuity of government in Canada in the event of a nuclear war.

The Emergency Measures Organization and the Civil Defence Branch of National Health and Welfare coexisted until 1959, when a federal government order abolished the latter and moved the former to the Prime Minister's Office. From then on, the Emergency Measures Organization, or EMO as it was commonly called, assumed the entire responsibility for initiating and coordinating the civil aspects of defence policy. EMO was subsequently shuffled from department to department, but it remained the federal coordinating agency for civil emergency planning until March of 1974. At that time, it was reorganized to form the National Emergency Planning Establishment (NEPE), and an Emergency Planning Secretariat was set up in the Privy Council Office.

Tasked by the Emergency Planning Secretariat, NEPE was given a broader planning mandate than that of its predecessor. Whereas EMO was concerned primarily

with protection of the population in time of war, NEPE assumed the additional task of planning related to peacetime natural and man-made disasters. To lessen the burden of these additional responsibilities somewhat, a number of functions integral to civil preparedness for war (e.g. communications, shelters and radiological defence) were at the same time transferred to other departments.

Under the Federal Identity Program, NEPE became known as Emergency Planning Canada. When a Minister Responsible for Emergency Planning was designated, the Emergency Planning Secretariat was functionally integrated as a part of EPC, with the Assistant Secretary assigned responsibility for its administration and direction.

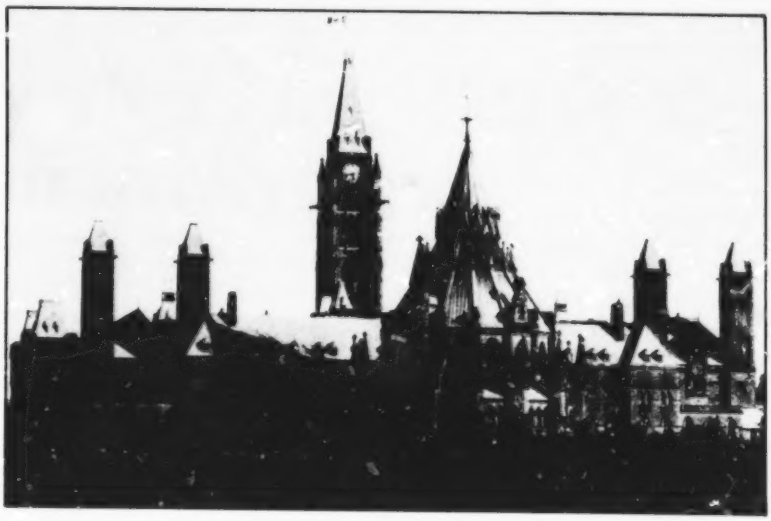

Cooperative planning with the provinces, and contingency planning within the federal government, are the cornerstones of current federal emergency planning policy.

The Current Federal Emergency Planning Policy

In October 1980, a new federal policy for emergencies was approved by Cabinet. The federal government, aware of the increasing risks of emergencies occurring and of the public's expectation for effective government response, decided more attention should be paid to the standard of emergency preparedness in Canada so that all emergencies might be met with a prompt and effective response.

The objectives of the federal government's new policy, as outlined in the 1980 statement, are five-fold:

— to provide leadership in working towards improved emergency planning in general;

— to develop a credible national capability to meet emergencies of all types;

— to work towards adequate and reasonably uniform standards of emergency services across the country;

— to be sensitive to humanitarian concerns; and

— to enable the nation to be placed swiftly and effectively on an appropriate footing to meet the civil requirements arising out of hostilities involving Canada.

Cooperative planning with the provinces, and contingency planning within the federal government, are identified as two key approaches to the achievement of these goals.

With respect to governmental participation in peacetime natural and man-made emergencies, the policy statement reaffirmed the expected sequence of responsibility. It is assumed that municipal governments will respond initially to the limit of their resources, provincial governments will provide assistance when requested to do so by the former, and the federal government will lend a hand upon receipt of a provincial request for aid or in situations where the emergency clearly falls within federal jurisdiction (e.g. an oil

spill or a flood affecting more than one province).

All levels of government, the policy statement stressed, have a responsibility to plan and prepare for emergencies for which it is unlikely that an adequate response could be mounted with private resources. That means not only making preparations to deal with peacetime disasters, but also determining what additional measures might be required to make a timely transition to the state of preparedness necessary to handle a war emergency. The underlying premise is that a nation-wide emergency capability which concentrates on the effective handling of peacetime emergencies will provide the base necessary for rapid expansion to meet the exigencies of war.

The federal government believes emergency planning will be most effective when the responsibilities, resources, and aspirations of all orders of government are merged through cooperative planning into mutually acceptable arrangements covering the preparation for and response to emergencies. To encourage cooperative efforts in this area, the federal government pledged in its 1980 statement to establish — in conjunction with the provinces — mechanisms whereby such consultation may take place on a regular and continuing basis.

Emergency Planning Canada: Our Activities

Policy Implementation

In the two years since enunciation of the federal emergency planning policy, considerable progress has been made by way of implementation. The most significant developments in this regard have been: (1) the passage of a new Emergency Planning Order; (2) the creation of a Joint Emergency Planning Program (JEPP); and (3) federal-provincial negotiations with respect to the drafting of Memoranda of Understanding on Emergency Planning.

Emergency Planning Order (P.C. 1981-1305)

To provide clear direction for planning activity within the federal government, a new Emergency Planning Order was approved by Cabinet in May of 1981, replacing a badly outdated order in effect since 1965. The new order assigns specific emergency planning responsibilities for both peace and war to departments, in keeping with the federal emergency planning policy of 1980. It calls upon federal Ministers to:

- identify the types of emergencies that would fall within their areas of responsibility, and prepare the plans and arrangements necessary to deal with them;
- coordinate federal planning when assigned lead responsibility for an emergency, and stand ready to secure and control assistance provided by other Ministers;
- provide resources upon request to any other Minister having lead responsibility for an emergency;
- provide emergency planning assistance to provincial and municipal governments;
- assist in the joint federal-provincial development of regional emergency plans;
- develop and maintain plans for war emergencies; and
- plan for National Emergency Agencies to operate during peacetime emergencies, as well as during war.

In times of war, the invocation of the War Measures Act would confer sufficient authority upon the federal government to put into effect some or all of the plans and arrangements which have been developed. In peacetime, however, the implementation of any emergency plans and arrangements not authorized by existing laws would require Parliamentary approval in the form of new legislation.

The Joint Emergency Planning Program

In keeping with its desire to improve and maintain the standard of emergency preparedness in Canada through cooperative federal-provincial planning, the federal government approved a Joint Emergency Planning Program (JEPP) in October of 1980. The new program, with expenditures up to an annual rate of about $6 million, enables the federal government to contribute to or undertake jointly with the provinces emergency planning projects which enhance the national emergency response capability.

Under the JEPP, joint emergency planning projects are normally submitted by a province or territory, and coordination with other federal departments is undertaken by EPC. To be eligible for funding, the projects must:

- have a clear objective which supports joint priorities aimed at enhancing the national emergency response capability;
- have an agreed, identifiable beginning and end, and measurable progress points;
- include a statement of the nature and extent of federal involvement and take into account how federal partici-

pation is to receive visibility and recognition;
— include provincial commitment to the project in funds or in kind, or to ongoing operations and maintenance costs, or any combination thereof; and
— conform to applicable terms and conditions prescribed by the Treasury Board.

The JEPP program is generally oriented towards projects which involve resource commitments by both the federal and the provincial governments. The federal contribution is negotiated in each case, and depends upon the nature of the project (i.e. its relationship to national priorities and provincial needs), other projects under consideration, and the amount of funds available.

There was a great deal of activity under the JEPP program during calendar year 1982. In total, 40 planning projects were submitted, 33 were approved, four were turned down, and three are still being considered. Total federal funds committed under the program during the year (for these projects and seven additional ones approved in 1981) amounted to $4,836,726.39.

Looking over the list of emergency planning projects approved in 1982, one is struck by the variety of uses to which JEPP money has been put. The following examples, selected at random, illustrate this diversity:
— Prince Edward Island is currently using JEPP funds to develop 10 provincial and five regional emergency plans;
— Manitoba is putting JEPP money to work in the construction of a provincial-municipal Emergency Operations Centre in Winnipeg;
— New Brunswick has devoted one of its JEPP allotments to the purchase of four chemical protection suits equipped with breathing apparatus; and
— the Northwest Territories applied for and received JEPP money to assist in the purchase of emergency standby generators for several remote communities in the far north.

For more details, see Annex A.

Memoranda of Understanding

The federal government is currently negotiating a Memorandum of Understanding on Emergency Planning (MOU) with each of the provincial and territorial governments. The aim is to enhance the state of emergency preparedness in Canada by setting out principles of joint planning and identifying the duties and functions best undertaken by each order of government.

At a federal-provincial conference in January 1982, officials from both sides worked out the content and wording of a draft memorandum. It included the following major components:
— a definition of the term "emergency";
— a statement of nine fundamental principles;
— provisions for joint emergency planning and for consultations on related funding arrangements;
— provisions related to disaster financial assistance, training, transborder agreements, and information sharing; and
— provisions related to war preparedness planning, including Annexes of the tasks best undertaken by the provincial and federal governments respectively.

It was understood that the draft produced would serve as an umbrella MOU, common to all provinces and territories, and that additions, exceptions or qualifications to it could be incorporated into their individual agreements. Delegates to the conference agreed they would discuss the draft with the appropriate officials in their respective governments and communicate their reactions to the federal government by way of correspondence. Further bilateral discussions would be undertaken if required.

The province of New Brunswick was the first to respond on the proposed MOU. The provincial officials wanted certain minor changes made to the draft, but on the whole, their reaction to it was positive. Emergency Planning Canada's Director General of Operations and Director General of Plans travelled to New Brunswick to consult with the responsible officials, and on October 26, 1982, it was announced that a memorandum acceptable to both sides had been successfully negotiated and signed.

While as of December 1982, New Brunswick was the only province to have signed an MOU, negotiations were continuing with the other provinces and territories and it was expected that similar agreements would be reached shortly.

The Disaster Financial Assistance Arrangements

In 1982, EPC continued to administer the Disaster Financial Assistance (DFA) arrangements, for which it assumed responsibility in February of 1981. In effect since 1970, the arrangements provide the federal government with the administrative framework necessary to provide assistance to the provinces and territories in meeting the costs of dealing with and recovering from disasters. To date, the federal government has paid out more than $80 million under the program.

Because the provinces have primary constitutional jurisdiction in matters relating to property, they also have the initial responsibility for responding to disasters resulting in property damage. The federal government is prepared to assist, however, when the costs of a disaster exceed what a province can reasonably be expected to bear on its own. In such instances, the federal government allocates its resources according to a formula which relates disaster expenditures to the population of the province.

Photo courtesy *The Record*, Sherbrooke, Québec.

Spring flooding in Lennoxville, Quebec — a typical Canadian problem for which federal financial assistance is often provided.

The cost-sharing arrangement is outlined in Table 1.

Eligible costs refer to expenditures made by a province in the immediate post-disaster period to restore essential private property and public works to their pre-disaster conditions. The eligibility of provincial expenditures is determined on a case to case basis, in accordance with federal guidelines. The latter are contained in an EPC document entitled *Disaster Financial Assistance Arrangements*, which was published in September of 1982.

When cost-sharing is arranged with a province, the EPC Regional Director responsible for that province is usually designated as the federal government's representative for the purposes of administering the arrangements. He maintains a close liaison with the provincial disaster assistance administration, in order to advise the province on

Table 1

Per Capita Eligible Cost	Federal Share	Provincial Share
0 to $1	0%	100%
$1 to $3	50%	50%
$3 to $5	75%	25%
$5 plus	90%	10%

what is eligible under the program, to seek specific interpretations on the latter's behalf, to help provincial officials assess the damages and prepare their submission for assistance, and to provide appropriate counsel to federal auditors when a final audit of the provincial request is made.

In 1982, the federal government received two provincial requests for assistance under the DFA arrangements: one from the Government of the Northwest Territories for damages caused by flooding, and one from Prince Edward Island for winter storm damage.

Other activity under the program included the final settlement of several claims made in previous years. The closing of these accounts involved the following transactions:

- the transfer of $45,488 to the province of New Brunswick in January to close its 1979 flood account. (Total federal payment: $1,545,488);
- the payment of $87,859 to the Government of Alberta to complete the federal contribution to 1978 rainstorm damage. (This sum represents total federal payment.);
- the issuing of a cheque in the amount of $510,563 to the Yukon Territorial Government to settle its 1979 flood claim. (Total federal payment: $1,682,054);
- the receipt of a cheque from the province of Nova Scotia to correct a federal overpayment made in the form of an advance shortly after a 1976 disaster. (Total federal payment: $2,068,000); and
- the transfer of $530,877.54 to the province of Saskatchewan in November to finalize that province's claim for 1976 flood damage. (This sum represents total federal payment.)

In addition, two advance payments were made under the DFA arrangements in 1982; an advance of $1.5 million to British Columbia for flood damage incurred in 1980, and one to Newfoundland in the amount of $1.8 million to help replace the Grand Codroy River Bridge swept away in a 1978 flood.

For a more detailed outline of activity under the program in 1982, see Annex B.

Continuity of Government — a program to guarantee the continuation of responsible government during and after a nuclear attack.

The Continuity of Government Program

In the House of Commons in 1958, the Right Honourable John Diefenbaker, then Prime Minister of Canada, first expressed a concept for continuity of government in a nuclear war. "Having regard to the vulnerability of our communications and transportation facilities, the normal peacetime arrangements for government would be inadequate in the event of a major war," he said. "There is need, therefore, in our opinion, for the development of a decentralized federal system of emergency government with central, regional, and zonal elements."

So began the federal government's Continuity of Government program — the implementation of which is now one of EPC's concerns. The agency is responsible for ensuring that arrangements are made to guarantee the continuation of responsible government — in a decentralized fashion — during and after a nuclear attack.

Under the program, a network of fallout-protected emergency government facilities is to be established, consisting of a central emergency government headquarters (CEGHQ), regional emergency government headquarters (REGHQ) in each of the 10 provinces, and numerous "zone" (ZEGHQ) and municipal (MEGHQ) headquarters. At the outbreak of hostilities, a group of elected officials and government

employees charged with emergency responsibilities will be assigned to each facility to ensure the continuation of established authority and of governmental functions.

The advantage to decentralizing operations in this fashion is that each element in the system — be it a central, regional, zone or municipal headquarters — has the capacity to function independently as a complete government entity should breakdowns in communication occur. Thus, officials in charge of each REGHQ could assume the powers and responsibilities of the central government should the latter be destroyed or lose communication. Likewise, those in command of the zone and municipal emergency government headquarters could continue to direct recovery activities at the local level in the absence of communication or direction from other levels.

Immediately following Mr. Diefenbaker's statement to Parliament in 1958, work began on constructing the proposed emergency government facilities. In the decade that followed, a central facility for the federal government was established near Carp, Ontario, and six permanent and three interim REGHQs were set up in the provinces, along with numerous zone and municipal headquarters.

Preparations under the Continuity of Government program continued until January of 1968, when the federal Cabinet directed that all capital expenditures on civil emergency measures be deferred. As a result of this decision, construction of the protected facilities central to the program stopped, as did improvements to those already in existence at the time of the direction. In the intervening years, the latter facilities have received only that amount of maintenance necessary to keep them from deteriorating.

International Relations

As a member of the North Atlantic Treaty Organization (NATO), and a neighbour and ally of the United States, Canada has certain international obligations it must fulfill. For this reason, EPC's emergency planning activities extend beyond national boundaries.

NATO

EPC is responsible for coordinating Canada's civil emergency planning obligations under NATO. In 1982, EPC staff members continued to represent the federal government on numerous planning committees, including the Senior Civil Emergency Planning Committee which reports directly to the NATO council on matters of policy. Canada also maintained its representation through EPC in NATO working groups concerned with matters in its area of interest or expertise.

Canada/US Relations

During World War II, a close working relationship developed between the United States and Canada on matters related to civil emergency planning for war. This cooperation evolved into a formal consultative process in the 1960s, with the development of an elaborate committee structure, and the signing of a Civil Emergency Planning Agreement in August of 1967. The latter document was designed to ensure that national plans aimed at providing wartime support to the military and mitigating the effects of hostilities on civilians were as compatible as was considered desirable and possible by both countries.

The 1967 agreement remains in effect today, but formal bilateral activities under its terms of reference were halted in 1972. This occurred for many reasons, but the key factors contributing to the cessation of bilateral planning were:

- the restructuring of civil emergency planning organizations in both the United States and Canada;
- the growing reliance on a concept of mutual deterrence for the prevention of nuclear war; and
- the drastic reductions in funding for civil defence measures made by both countries in the late sixties and early seventies.

The consultative process remained dormant until February 1982, when US and Canadian authorities met in Washington to review planning under the 1967 agreement. These discussions were informal, and were aimed at determining where matters stood, establishing points of contact, and determining the steps necessary to re-establish consultative procedures.

During the February meeting, general agreement was reached on priorities in many areas of mutual concern. Wartime fuel and energy planning, communications, trans-

portation, wartime crisis relocation and sheltering, and wartime mobilization planning, were identified by all as areas requiring immediate attention. The need for a continuous exchange of information with respect to research and training was also emphasized.

Another item of discussion at the February meeting was the proposed drafting of two separate memoranda of understanding: one outlining the roles of the embassies in Ottawa and Washington and the interrelationships between States and Provinces, a second setting out the principles of joint planning for peacetime emergencies. Both were agreed to in principle, but their preparation was postponed until a later date.

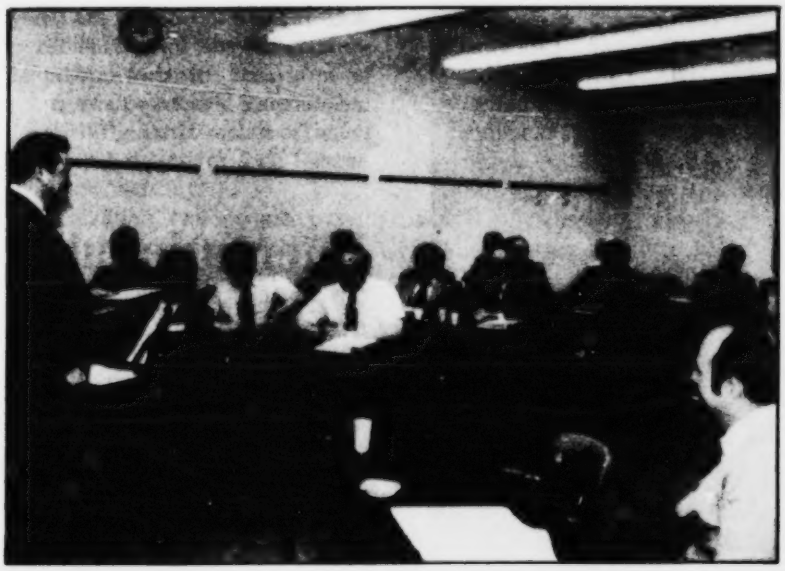

Classroom instruction at the Federal Study Centre in Arnprior, Ontario.

Training and Education

As part of the federal government's effort to develop a credible national emergency response capability, EPC conducts a training and education program at the Federal Study Centre (FSC) in Arnprior, Ontario. The aim of the program is to acquaint both elected and appointed officials from all levels of government and from the private sector with emergency planning requirements for both peace and war.

More than 80 courses are offered at the FSC each year. Some of them are given by permanent EPC instructional staff; others, although sponsored by EPC, are conducted by trained personnel from other federal departments. All are offered free of charge to participants, and EPC pays for accommodation and travel.

The FSC curriculum is broad. The 1982/83 calendar outlines courses on planning and operations for peace and wartime emergencies, community shelter planning, agricultural emergencies, emergency health and welfare services, transportation of dangerous goods, radiological defence, and a variety of other subjects. It also highlights numerous conferences and seminars, including a Mayors and Elected Municipal Officials Conference designed to assist such individuals in understanding their responsibilities for the development and implementation of plans to meet emergencies.

Four new courses were added to the course list this year, namely:

- a National Emergency Planning Seminar to instruct senior officials on current national emergency policy and planning;
- an Exercise Design course to prepare participants to design and carry out exercises in their own areas;
- a Federal War Orientation course to familiarize federal planners with their functions and responsibilities in a war emergency; and
- an Emergency Operations Exercise to prepare participants to operate effectively as a staff member of an emergency operations centre.

The worth of EPC's training program is attested to by the consistently high attendance figures that appear on the record books year after year. In calendar year 1982, 1720 people attended courses at the Centre.

Special Events in 1982

COMCON 82

In May of this year, a three-day communications seminar, COMCON 82, was held at the FSC in Arnprior. The event brought federal, provincial, and municipal officials together with industry experts to identify, discuss, and where possible, resolve problems related to the operation of communications systems in times of emergency.

Symposium '82 on Public Protection

EPC sponsored a National Symposium from the 4th to the 8th of October on the subject of public protection in time of war. Plenary presentations were given and group discussions conducted on a wide variety of topics related to this theme, including the national shelter program, radiological defence, communications between government and the public, remedial evacuation, and voluntary relocation. Approximately 100 people participated, the majority of whom were government officials, technical experts or members of the academic community.

The Federal/Provincial Conference on Training

Federal and provincial officials met at the FSC on July 7 and 8 to discuss emergency preparedness training. Such a conference is held each year to allow for regular and rigorous review of the training program.

Research

EPC's training and education program lays the necessary groundwork for intelligent emergency planning. Its success is explained, at least in part, by the organization's ability to keep abreast of the latest developments and discoveries in the field. This it does by sponsoring research into various aspects of emergencies.

In 1982, EPC contracted outside researchers to:

- examine the nature of seismic sea waves and their effects on coastal environments — with particular reference to the impact of the 1964 Alaska earthquake on Port Alberni, B.C.;
- study the feasibility of developing new types of composite civilian warning systems for wartime use;
- produce two computer programs for the AVCAT machine (Audio Visual Computer Aided Tutor) recently purchased by the FSC as an instructional aid; and
- provide a standby research capacity to study public reaction to emergencies, and the effectiveness with which authorities in charge of emergencies communicate with private citizens.

The latter contract has been awarded for several years to the Emergency Communications Research Unit (ECRU), headed by a Carleton University journalism professor. In January of 1982, the research unit, composed of student volunteers, travelled to New Brunswick to investigate the patterns of communication during the Miramichi earthquakes. Their findings are now available in report form, in both English and French.

The EPC Research Fellowship

EPC encourages disaster research still further by awarding an annual research fellowship. Each year, students intent on pursuing doctoral degrees in subject areas related to emergency planning are invited to apply, and one is selected by the Association of Universities and Colleges of Canada, acting on EPC's behalf.

The basic fellowship is currently valued at $10,000, but a $2,000 marriage allowance, paid tuition fees, and one-way travel grants can boost the amount awarded to as much as $15,000. This financial support is provided to students for a period of up to four years, which means there may be as many as four EPC fellows at any one time.

There were six applicants for the research fellowship in 1982. The winner is now studying at the University of British Columbia. The only other EPC fellow currently being sponsored is at York University in Toronto.

Public Awareness

When it comes to emergency planning, each and every Canadian has an important role to play. As the federal government's newly enunciated emergency planning policy points out, all citizens have a responsibility to know and

understand the types of emergencies they may face, and should, to the greatest extent possible, be prepared to meet them.

Government officials have this kind of information at their fingertips, but private citizens often have difficulty knowing where to direct their enquiries. Realizing this, EPC staffs a Public Information Directorate equipped to answer such questions from the public. On request, it sends out information brochures, self-help advice pamphlets, reports, and manuals, on a wide variety of emergency planning subjects, and where appropriate, puts individuals in touch with officials having expertise in their area of interest. It also publishes and distributes to individuals on a mailing list, a quarterly digest of articles related to emergency planning.

At the PNE, EPC delighted children and adults alike with a puppet show stressing the need to plan ahead for emergencies.

Selected 1982 Public Information Activities

Production of a New Public Information Plan

Responding to public enquiries is an important and necessary information function, but emergency preparedness in Canada cannot be encouraged solely through correspondence with a small group of interested citizens.

In April of 1982, EPC's senior management committee approved a completely revamped information plan, submitted by the Department's Director of Information. It calls for the development of several new information tools including updated radio and television spots, professionally produced audio-visual programs, direct mail, co-operative advertising ventures, and public speaking services. In total, there are 30 separate information projects contained in the plan, all designed to encourage emergency planning in Canada.

Exhibitions

In keeping with its desire to encourage emergency preparedness in Canada, EPC took its message directly to the public in 1982 by participating in exhibitions across the country. With help from the Public Information Directorate, EPC staff in the regions prepared, set up and arranged for the manning of displays at numerous events — ranging in size from small-town fairs to large-scale provincial exhibitions. The summer months were an especially busy time in this regard, for detailed preparations had to be made for EPC's participation in two major events: the Pacific National Exhibition (PNE) in Vancouver, B.C., and the Québec Provincial Exhibition (QPE) in Québec City.

Media Interviews

In yet another attempt to provide clear and concise information to the public on emergency planning matters, EPC staff members met frequently with media representatives in 1982. Most media enquiries concerned civil defence preparations and wartime planning, but a great many reflected interest in the general state of emergency preparedness in Canada and in planning for peacetime emergencies.

The Joint Emergency Planning Program Summary of Activity in 1982

Proposals Approved

Province/Territory	Description of Project	Federal/Provincial (Territorial) Split ($)
The Northwest Territories	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at the Northwest Territories Emergency Measures Organization (EMO).	Fed. 9,000 GNWT 300
The Northwest Territories	The construction of an Emergency Control Centre for the Northwest Territories.	Fed. 41,416.40 (40%) GNWT 62,124.60 (60%)
The Northwest Territories	The purchase of emergency standby generators for remote communities in the Northwest Territories.	Fiscal Year 83/84: Fed. 75,000 (75%) GNWT 25,000 (25%)
The Northwest Territories	The conduct of emergency exercises in Spence Bay, Cambridge Bay, and Yellowknife to test draft territorial, regional, headquarters, and community emergency plans.	Fed. 5,500 (33.3%) GNWT 11,000 (66.7%)
The Northwest Territories	The positioning of nine electrical generators throughout the Kitikmeot (Central Arctic) region.	Fed. 39,004.56 (75%) GNWT 13,001.52 (25%)
The Northwest Territories	The purchase of 10 mobile radios and antennae to form an Emergency Mobile Radio Network.	Fed. 10,582 (65%) GNWT 5,698 (35%)
The Yukon Territory	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at the Yukon Territory EMO.	Fed. 9,000 YTG 300

Province/Territory	Description of Project	Federal/Provincial (Territorial) Split ($)	
British Columbia	The purchase and installation of emergency communications equipment.	Fed. Prov.	245,720.20 (55%) 201,043.80 (45%)
British Columbia	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at BC Provincial Emergency Program.	Fed. Prov.	9,000 300
Saskatchewan	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at Saskatchewan EMO.	Fed. Prov.	9,000 300
Manitoba	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at Manitoba EMO.	Fed. Prov.	9,000 300
Manitoba	The staging of an Emergency Preparedness Training Seminar in Morris, Manitoba.	Fed. Prov.	1,500 (50%) 1,500 (50%)
Manitoba	The establishment of a provincial/municipal Emergency Operations Centre (EOC) in Winnipeg.	Fed. Prov.	85,200 (60%) 56,800 (40%)
Manitoba	One time capital expenditure for an equipped mobile monitoring unit (MMU) developed for responding to emergency hazardous goods spills and accidents within federal/provincial/municipal jurisdictions in Manitoba. The proposal also envisaged the development of a specialized response team.	Fed. Prov.	70,000 (50%) 70,000 (50%)
Manitoba	The development of a Manitoba EMO Emergency Preparedness Program for Peace and War. Such a program would involve, among other things, a hazard and resource survey of municipalities, and the production of public awareness packages.	Fed. Prov.	21,600 (60%) 14,400 (40%)

Province/Territory	Description of Project	Federal/Provincial (Territorial) Split ($)
Manitoba	The development of basic ongoing Manitoba EMO Emergency Preparedness Programs to increase the overall emergency preparedness posture of Manitoba at the three levels of government and in the private sector.	Fed. 100,800 (25.14%) Prov. 300,000 (75.85%)
Ontario	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at Ontario EMO.	Fed. 9,000 Prov. 300
Ontario	Municipal Emergency Planning and Preparedness.	Fed. 304,862.14 (50%) Prov. 304,862.14 (50%)
Ontario	A Nuclear Contingency Planning Project to develop a revised concept and plan for dealing with nuclear emergencies in Ontario. The proposal involves the hiring of consultants to plan, conduct, and analyze nuclear exercises, and consult with provincial agencies and Crown corporations.	Fiscal Year 82/83: Fed. 42,841 (50%) Prov. 42,841 (50%) Fiscal Year 83/84: Fed. 86,261 (50%) Prov. 86,261 (50%)
Ontario	Municipal Emergency Planning and Preparedness.	Fed. 71,823.50 (50%) Prov. 71,823.50 (50%)
Ontario	Municipal Emergency Planning and Preparedness.	Fed. 41,025.49 (50%) Prov. 41,025.48 (50%)
Quebec	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at la Protection Civile in Quebec.	Fed. 9,000 Prov. 300
Quebec	The development of a provincial integrated communications network.	Fiscal Year 82/83: Fed. 881,375 (55%) Prov. 721,125 (45%) Fiscal Year 83/84: Fed. 1,628,400 (60%) Prov. 1,085,600 (40%)

Province/Territory	Description of Project	Federal/Provincial (Territorial) Split ($)
Quebec	The development of policies concerning the prevention of disasters and emergency measures for the province of Quebec.	Fiscal Year 82/83: Fed. 6,600 (50%) Prov. 6,600 (50%) Fiscal Year 83/84: Fed. 3,000 (50%) Prov. 3,000 (50%)
New Brunswick	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at New Brunswick EMO.	Fed. 9,000 Prov. 300
New Brunswick	The purchase of four chemical suits equipped with breathing apparatus.	Fed. 8,000 (100% of purchase) Prov. 6,000 per annum to cover training costs and maintenance of equipment.
New Brunswick	The development of an Emergency Planning Exercise for the Point Lepreau Nuclear Generating Station.	Fed. 9,875 (50%) Prov. 9,875 (50%)
Nova Scotia	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at Nova Scotia EMO.	Fed. 9,000 Prov. 300
Prince Edward Island	The production of 10 provincial departmental plans and five regional plans, and the upgrading of PEI emergency preparedness generally.	Fed. 62,740 (66.4%) Prov. 31,775 (33.6%)
Newfoundland	The purchase and installation of a high speed digital facsimile machine at Newfoundland EMO.	Fed. 9,000 Prov. 300
Newfoundland	The completion of provincial and municipal plans, and shelter identification.	Fed. 60,000 (60%) Prov. 20,000 (40%) (Province unable to participate due to lack of funds.)

Province/Territory	Description of Project	Federal/Provincial (Territorial) Split ($)
Newfoundland	The development and exercise of municipal, hospital, and offshore emergency plans.	Fed. 43,355 (65%) Prov. 23,345 (35%)
Newfoundland	A study of emergency communications in the province.	Fed. 33,500 (67%) Prov. 16,500 (33%)

Proposals Still Being Considered

New Brunswick	The updating of the New Brunswick Regional Shelter Plan.	Fiscal Year 82/83: Fed. 26,250 Fiscal Year 83/84: Fed. 43,955 Provincial share involves staff allocation and associated administrative services to an estimated value of $43,000.
British Columbia	The design and delivery of Emergency Social Service training courses to groups of community leaders in eight regions of British Columbia.	Fed. 115,000 (63.61%) Prov. 65,788 (36.39%)
British Columbia	The development of a Municipal Emergency Planning Program to expedite disaster mitigation planning in municipalities throughout the province.	Fed. 322,775 (35%) Prov. 599,438 (65%)

Proposals Approved in 1981 but Paid for with 1982 Funds

Northwest Territories	The development and implementation of plans for emergency preparedness.	Fed. 45,000 (73%) (Paid March 1982) GNWT 16,800 (27%)
The Yukon Territory	The establishment of an amateur emergency communications system in the Yukon Territory.	Fed. 15,634.50 (75%) (Paid March 1982) YT 5,211.50 (25%)

Province/Territory	Description of Project	Federal/Provincial (Territorial) Split ($)
Manitoba	The establishment of the required civil emergency preparedness capability in northern communities.	Fed. 50,766.60 (60%) (Paid March 1982) Prov. 33,844.40 (40%)
New Brunswick	Construction to incorporate wartime requirements in Fredericton's new police station.	Fiscal Year 82/83: Fed. 353,400 (10.63%) Prov. 1,340,467 (40.32%) Mun. 1,630,133 (49.04%)
New Brunswick	The use of the wartime siren system to alert people living in the Pt. Lepreau area of a reactor accident.	Fed. 25,894 (Paid March 1982) Prov. 1,900 annually for 10 years
Nova Scotia	The acquisition and installation of communications equipment to provide the province's Integrated Mobile System with a fire fighting element.	Fiscal Year 82/83: Fed. 226,050 (55%) Prov. 184,950 (45%)
Nova Scotia	The preparation and/or updating of emergency plans for municipalities, and of special facilities under provincial responsibility.	Fiscal Year 82/83: Fed. 25,000 (50%) Prov. 25,000 (50%) Fiscal Year 83/84: Fed. 25,000 (50%) Prov. 25,000 (50%)

The Disaster Financial Assistance Arrangements
Summary of Claims Settled in 1982

Claim	Event	Audited Total ($)	Agreed Upon Federal Share ($)	1982 Transactions
New Brunswick	**1979 Flood** – Extensive spring flooding occurred along several major rivers in the province including the Saint John, the Restigouche, the Miramichi, the Nashwook, and the Bonny. There was substantial damage to public and private property.	3,227,650	1,545,488	$45,488 was transferred to the province in January to close the account. (An advance payment of $1,500,000 had previously been made.)
Alberta	**1978 Rainstorm** – Edmonton was hit by a severe rainstorm on July 10 and 11. Considerable damage was caused by the resultant flooding.	1,597,600	87,859	$87,859 was paid to the province in January to settle the claim.
The Yukon Territory	**1979 Flood** – The City of Dawson was inundated by floodwaters on May 2 and 3 when ice jammed the Yukon River a short distance away. Extensive damage to private and public property was reported.	1,854,000	1,682,054	A cheque in the amount of $510,563 was presented to the Yukon Territorial Government on February 1, 1982. (An advance of $1,171,491 had previously been made.) Account closed.
Nova Scotia	**1976 Windstorm/Flood** – A February windstorm produced widespread flooding which affected most of the province. Major damages occurred in the counties of Annapolis, Hants, Kings, Digby and Yarmouth.	4,137,800	2,068,000	A cheque to correct a federal overpayment was received from the province in April. Account closed.
Saskatchewan	**1976 Storms and Floods** – On June 3, a severe wind and hailstorm inflicted damage upon a large portion of the province. The City of Swift Current and the Towns of Davidson and Watrous were particularly hard hit. This weather disturbance, coupled with abnormally high rainfall in many parts of the province, produced significant flooding.	1,947,804	530,877.54	$530,877.54 was transferred to the province in November to settle the claim.

Annex C

Organizational chart

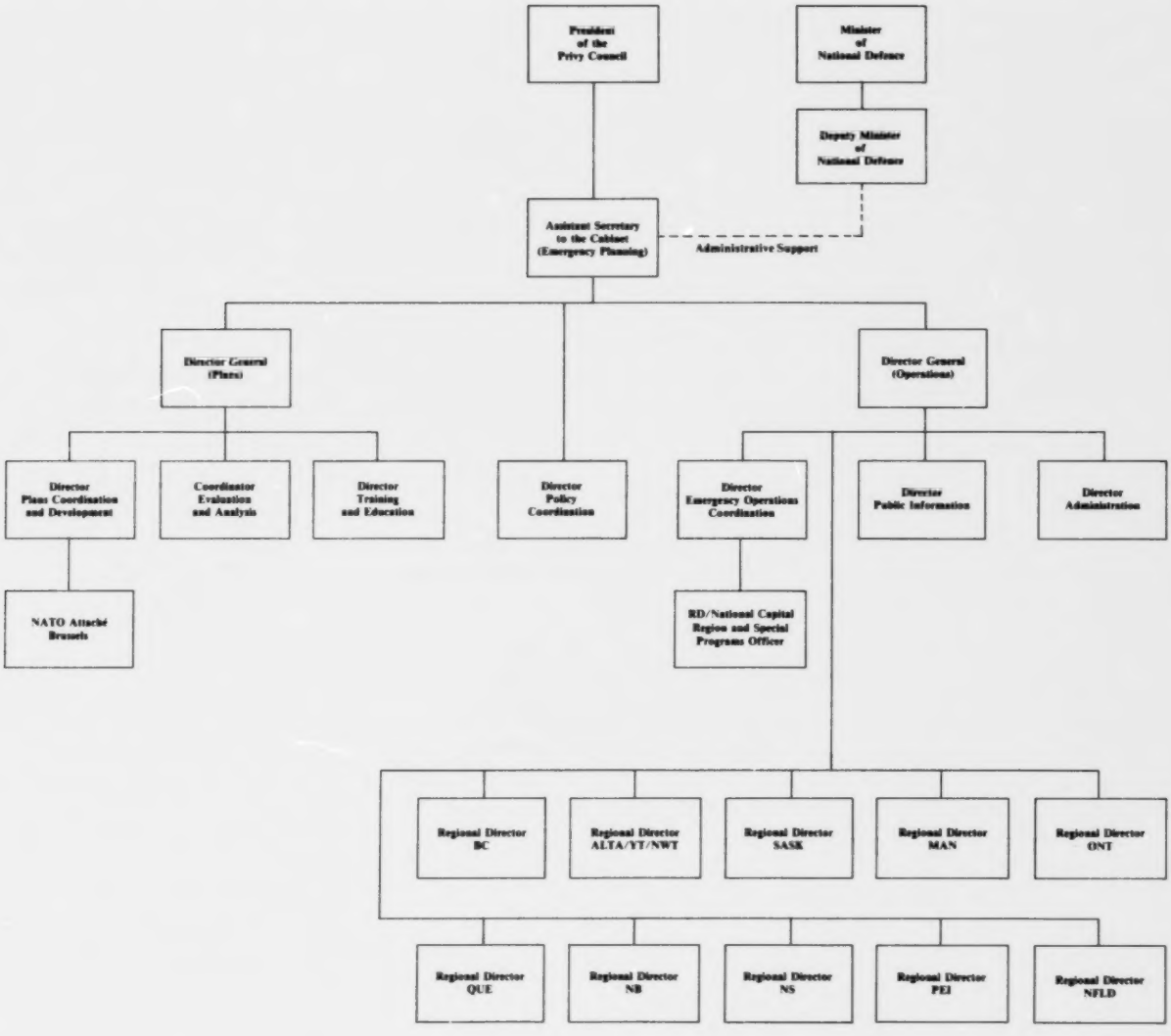

PLANIFICATION D'URGENCE CANADA

Revue annuelle 1982

Canada

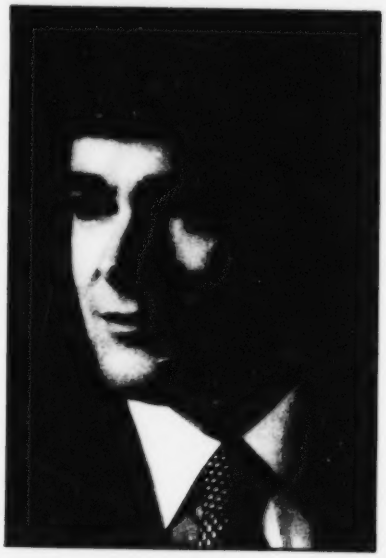

Au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de présenter cette première *Revue annuelle* de Planification d'urgence Canada. Ce document donne non seulement un aperçu de notre organisation et des politiques qui nous régissent, mais encore une description de nos activités au cours de 1982.

Les activités du gouvernement fédéral dans le domaine de la planification des mesures d'urgence visent à faire en sorte que les Canadiens puissent compter sur des préparatifs d'urgence adéquats, de façon à réduire au minimum les bouleversements, les souffrances humaines et les dommages à la propriété dans l'éventualité d'un désastre. À cette fin, nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et avec nos alliés, et nos plans couvrent une vaste gamme de situations d'urgence possibles, d'une catastrophe locale en temps de paix à une urgence nationale comme une guerre.

Il est à souhaiter que la *Revue annuelle* donnera aux Canadiens une vue d'ensemble de la façon dont nous réalisons cet objectif.

Yvon Pinard

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983
N° de cat. D81-1/1982
ISBN 0-662-52549-3

Table des matières

Aperçu de Planification d'urgence Canada
La nécessité de la planification des mesures d'urgence 1
La planification des mesures d'urgence au sein de l'administration fédérale 2
Les responsabilités de Planification d'urgence Canada (PUC) 2
L'organisation de PUC 4
Historique de PUC 4
La politique actuelle du gouvernement fédéral en matière de planification des mesures d'urgence 5

Planification d'urgence Canada: Nos activités
Mise en oeuvre de la politique 7
Décret sur la planification d'urgence 7
Programme conjoint de planification d'urgence 7
Protocoles d'entente 8
Accords d'aide financière en cas de désastre 9
Programme de continuité du gouvernement 11
Relations internationales 12
Instruction et formation 12
Recherche 14
Information du public 15

Annexes 17

Aperçu de Planification d'urgence Canada

La nécessité de la planification des mesures d'urgence

Le gouvernement fédéral a identifié plus de 60 types de catastrophes naturelles et de désastres provoqués par l'homme qui pourraient se produire au Canada; la liste inclut toutes les situations d'urgence possibles, d'une forte tempête de neige à une guerre nucléaire, en passant par la chute de débris spatiaux. Les Canadiens ont appris à connaître bon nombre de ces situations en 1982, lorsqu'ils ont été témoins ou ont entendu parler des événements suivants:

— la série de tremblements de terre de forte intensité qui ont secoué le Nouveau-Brunswick au début de janvier;

— le naufrage de la plate-forme de forage Ocean Ranger, au cours de l'hiver, au large de Terre-Neuve;

— la crue subite des rivières Chaudière et Saint-François au Québec;

— l'évacuation de 1 200 résidents de la municipalité d'Orillia, en Ontario, à la suite du déraillement d'un train de marchandises du Canadien Pacifique transportant de l'acide fluorhydrique et d'autres substances dangereuses;

— les pluies torrentielles et les tempêtes de grêle qui ont frappé Prince-Albert, en Saskatchewan, et la région avoisinante à la mi-août, causant d'importants dommages à la propriété et aux récoltes; et

— l'explosion d'un puits de gaz naturel lors de travaux d'exploration près de Lodgepole, en Alberta, qui a provoqué l'émission dans l'atmosphère d'énormes quantités de gaz sulphurique.

De nombreuses leçons peuvent être tirées de ces événements et d'autres désastres du même type.

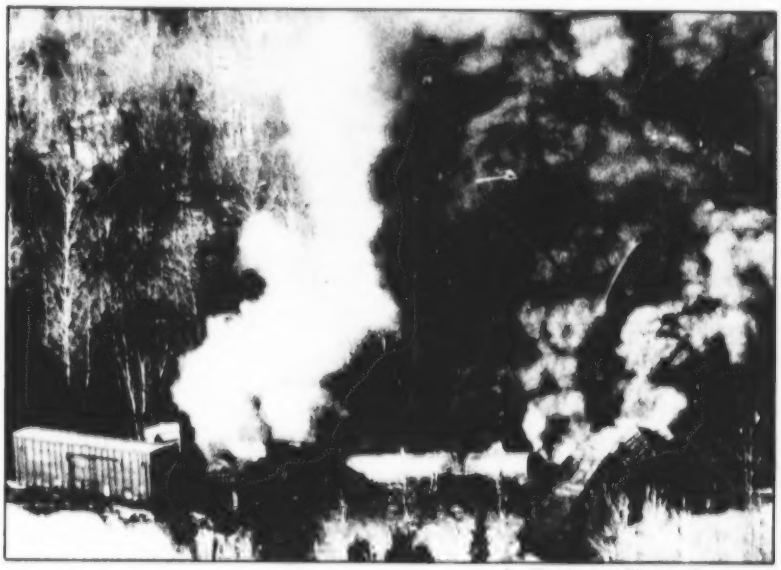

Le Service — Photos Canapress.

Déraillement d'un train près de Orillia (Ontario).

Mais le plus important, c'est qu'ils démontrent la nécessité de se préparer à l'avance. Des plans d'urgence détaillés qui établissent quelles mesures doivent être prises dans l'éventualité d'un désastre, dans quel ordre et par qui, contribuent à faire en sorte que tout se déroule sans heurts. Lorsqu'il existe de bons plans d'urgence et que chacun sait ce qu'il a à faire, il y a toutes les chances pour qu'il y ait moins de dommages, de souffrances et de pertes de vie.

Photo courtoisie *The Globe and Mail*, Toronto (Ontario).

Les résidents de Woodstock, en Ontario, ramassent les débris après le passage d'une tornade destructrice, en 1979.

La planification des mesures d'urgence au sein de l'administration fédérale

La planification des mesures d'urgence, au Canada, est fondée sur le principe selon lequel il appartient à chaque individu de se préparer à faire face aux situations d'urgence auxquelles il pourrait être confronté. Lorsqu'une situation d'urgence dépasse la capacité de réaction d'un individu, il peut demander l'aide des autorités locales ou municipales. De la même façon, les autorités locales peuvent demander l'aide de la province, et la province celle du gouvernement fédéral.

La planification des mesures d'urgence, en temps de paix comme en temps de guerre, est considérée comme l'une des responsabilités normales des ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement fédéral. Chaque ministère établit un budget pour ses plans particuliers, et tous ont nommé des agents chargés de la planification des mesures d'urgence.

Les responsabilités de Planification d'urgence Canada (PUC)

Le Président du Conseil privé a été désigné par le Premier ministre pour remplir le rôle de ministre responsable de la planification des mesures d'urgence. À ce titre, il donne des conseils et des directives à Planification d'urgence Canada (PUC), qui est l'organisme du gouvernement fédéral chargé d'encourager, de faciliter et de coordonner la planification des mesures d'urgence entre les ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement fédéral, et entre ceux-ci et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

PUC remplit la première partie de cette responsabilité en fournissant au Ministre des documents de base sur les questions de politique, en vue de possibles présentations au Cabinet, et en consultant les agents de planification d'urgence du gouvernement fédéral pour s'assurer que les plans ministériels non seulement sont à jour, mais encore contribuent à une approche fondée sur la coordination au niveau fédéral. Il s'acquitte de la seconde partie de cette responsabilité en travaillant en étroite collaboration avec les organismes provinciaux de planification d'urgence, afin de coordonner et souvent d'initier les activités de même que les interactions conjointes de planification des mesures d'urgence entre les ministères fédéraux et provinciaux qui ont des responsabilités complémen-

taires lors des situations d'urgence.

Une autre tribune qui permet d'assurer la coordination des activités des ministères fédéraux dans ce domaine est le Comité interministériel des mesures d'urgence. Créé en 1973, ce comité se réunit plusieurs fois par année pour étudier les questions de politique et évaluer les opérations dans le domaine de la planification des mesures d'urgence. Plus particulièrement, le comité donne ses conseils au Ministre sur la politique fédérale en matière de mesures d'urgence, et surveille la mise en oeuvre des décisions du Cabinet en ce qui touche les préparatifs d'urgence.

La coordination de la planification des mesures d'urgence au niveau fédéral est une responsabilité importante, mais ce n'est nullement la seule fonction de PUC. L'organisme est également chargé de:

— coordonner l'intervention fédérale lors des situations d'urgence — lorsque de telles situations se présentent dans des domaines de juridiction fédérale, ou lorsque les provinces font appel à l'aide du gouvernement fédéral — jusqu'à ce qu'un ministère de direction soit nommé pour assumer cette responsabilité;
— stimuler la préparation de plans d'urgence au Canada, en association avec les administrations provinciales;
— administrer les accords d'aide financière en cas de désastre, pour aider les provinces à faire face à la situation lorsque le coût des mesures de rétablissement, à la suite d'un désastre, constitue un fardeau trop lourd pour leur économie;

EMERGENCY PLANNING CANADA
PLANIFICATION D'URGENCE CANADA

June, 1981

Yvon Pinard

President of the Queen's Privy Council for Canada
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Insigne officiel de Planification d'urgence Canada. Le cercle formé de palissades symbolise la protection contre tout danger éventuel; la lanterne éclaire les sphères dans lesquelles des mesures additionnelles devront être prises pour protéger la population.

— coordonner la planification pour les organismes du gouvernement fédéral chargés des mesures d'urgence; et
— faire des préparatifs pour assurer la continuité du gouvernement dans l'éventualité d'une attaque nucléaire.

Pour remplir ces fonctions, PUC emploie actuellement 71 personnes. Son budget de fonctionnement pour l'année financière 1982-1983 était de 4,82 millions de dollars. Les services administratifs dont l'organisme a besoin lui sont fournis par le ministère de la Défense nationale.

L'organisation de PUC

PUC est dirigé par le Secrétaire adjoint au Cabinet pour la planification d'urgence, qui relève du Ministre pour les questions liées à la planification des mesures d'urgence. Il est lui-même secondé par deux directeurs généraux, dont l'un est chargé de la division des Plans de l'organisme, et l'autre de la division des Opérations.

La division des Plans est chargée de: (1) analyser les tendances et les conditions qui pourraient aboutir à des situations d'urgence; (2) formuler la politique en matière de mesures d'urgence; (3) élaborer et coordonner des plans d'urgence nationaux; (4) évaluer régulièrement l'état de préparation du Canada face aux urgences; (5) former les principaux agents fédéraux et provinciaux à remplir leurs fonctions en cas d'urgence; (6) coordonner les éléments canadiens de la planification d'urgence internationale; et (7) planifier les exercices nationaux et la participation du Canada aux exercices internationaux.

La division des Opérations est chargée de: (1) fixer les objectifs et les priorités opérationnels, et élaborer les procédures du gouvernement fédéral pour la gestion des mesures d'urgence en cas de crise; (2) coordonner les préparatifs d'urgence des gouvernements fédéral et provinciaux en négociant avec les agents provinciaux; (3) administrer le Programme conjoint de planification d'urgence (voir p. 7) et les accords d'aide financière en cas de désastre (voir p. 9), au nom du gouvernement fédéral; (4) fournir les installations requises pour assurer la continuité du gouvernement en temps de guerre (voir p. 11); (5) élaborer un programme d'information permanent, de sorte que le public soit au courant des urgences possibles; et (6) fournir des services administratifs pour l'ensemble de l'organisme.

Pour s'acquitter de ces responsabilités opérationnelles, le Directeur général (Opérations) compte sur les 10 directeurs régionaux installés dans les capitales provinciales. Ces directeurs régionaux non seulement recueillent des renseignements sur les urgences imminentes et coordonnent l'intervention fédérale en cas d'urgence au besoin, mais encore demeurent en liaison étroite avec les représentants des organismes fédéraux dans leurs régions respectives, afin d'assurer la cohérence de l'approche du gouvernement fédéral en matière de planification des mesures d'urgence. Ils demeurent également en liaison étroite avec les autorités provinciales (et par l'entremise de celles-ci, avec les autorités municipales) pour s'assurer que les plans fédéraux sont compatibles avec ceux qui sont préparés par les autres niveaux de gouvernement.

Historique de PUC

Le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de planification des mesures d'urgence ne datent pas d'hier. PUC, le principal organisme du gouvernement fédéral dans ce domaine, a une longue histoire qui s'étend sur plus de quatre décennies.

L'engagement du gouvernement fédéral dans le domaine de la planification des mesures d'urgence remonte à la création, en 1938, d'un organisme de défense civile connu sous le nom de Comité des précautions contre les attaques aériennes (Air Raid Precautions Committee — ARP). Placé sous l'autorité du ministère des Pensions et de la Santé nationale, ce comité a entrepris de planifier l'établissement d'un système d'alerte national, la préparation d'un système de protection contre les bombes incendiaires et les bombes à gaz, et la mise sur pied d'un organisme pour le traitement des blessés. Des organisations affiliées à l'ARP ont par la suite été formées dans toutes les provinces sauf celles des Prairies, et en 1941, on estimait que des 2 500 000 personnes vivant dans les régions considérées vulnérables aux attaques

ennemies, une sur 27 travaillait pour l'ARP.

On a commencé à dissoudre l'ARP en 1943, et à la fin de 1945, le mouvement n'existait pratiquement plus. Il a cependant été remplacé, en 1948, par un nouvel organisme de défense civile, d'abord rattaché au ministère de la Défense nationale, puis à celui de la Santé nationale et du Bien-être social. Les objectifs du nouvel organisme, appelé à juste titre Défense civile, étaient fondamentalement les mêmes que ceux de l'ARP, et le rôle du gouvernement fédéral demeurait celui d'un organisme de direction ou de coordination.

En 1957, un second organisme de planification des mesures d'urgence dans le domaine civil, connu sous le nom d'Organisation des mesures d'urgence, a été formé et placé sous l'autorité du Bureau du Conseil privé. Le nouvel organisme a été chargé de l'élaboration des programmes visant à assurer la survie du Canada en tant que nation, dans l'éventualité d'une guerre. Son rôle, autrement dit, était d'assurer la continuité du gouvernement canadien en cas d'attaque nucléaire.

L'Organisation des mesures d'urgence et la division de la Défense civile du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont coexisté jusqu'en 1959, lorsqu'une ordonnance du gouvernement fédéral a aboli la seconde et déplacé la première en la rattachant au Bureau du Premier ministre. À partir de là, l'Organisation des mesures d'urgence, ou OMU, a assumé l'entière responsabilité de l'élaboration et de la coordination des aspects civils de la politique de défense. L'OMU a par la suite été déplacée d'un ministère à l'autre, mais elle est demeurée l'organisme fédéral de la coordination de la planification civile d'urgence jusqu'en mars 1974. Elle a alors été réorganisée pour former le Centre national de planification des mesures d'urgence (CNPMU), et un Secrétariat de la planification des mesures d'urgence a été mis sur pied au Bureau du Conseil privé.

Placé sous l'autorité du Secrétariat de la planification des mesures d'urgence, le CNPMU s'est vu confier un mandat plus étendu que celui de ses prédécesseurs. Tandis que l'OMU s'occupait principalement de la protection de la population en temps de guerre, le CNPMU devait également se charger des plans relatifs aux désastres naturels et causés par l'homme en temps de paix. Pour alléger quelque peu le fardeau de ces responsabilités additionnelles, un certain nombre de fonctions liées aux préparatifs civils en cas de guerre (comme les communications, les abris et la défense radiologique) ont en même temps été confiées à d'autres ministères.

En vertu du Programme de symbolisation fédérale, le CNPMU a pris le nom de Planification d'urgence Canada. Lorsqu'un ministre responsable de la planification des mesures d'urgence a été désigné, le Secrétariat de la planification des mesures d'urgence a été fonctionnellement intégré à PUC, et le Secrétaire adjoint a été chargé d'administrer et de diriger l'organisme.

La politique actuelle du gouvernement fédéral en matière de planification des mesures d'urgence

En octobre 1980, le Cabinet a approuvé une nouvelle politique fédérale pour les situations d'urgence. Le gouvernement fédéral, conscient des risques accrus de situations d'urgence et du fait que le public attend de ses gouvernements une intervention efficace, a décidé qu'il faudrait accorder une plus grande attention à la qualité des préparatifs d'urgence au Canada, de sorte qu'il soit possible de faire face promptement et efficacement à toutes les situations d'urgence.

Les objectifs de la nouvelle politique du gouvernement fédéral, énoncés dans l'exposé de 1980, sont au nombre de cinq:

- jouer un rôle de premier plan en vue d'améliorer la planification des mesures d'urgence en général;
- mettre sur pied un service valable, à l'échelle nationale, pour faire face aux situations d'urgence de tous genres;
- élaborer des normes appropriées et raisonnablement uniformes pour les services d'urgence dans tout le pays;
- rehausser l'intérêt aux préoccupations d'ordre humanitaire; et
- placer rapidement et efficacement le gouvernement dans une position qui lui permet de répondre aux besoins civils découlant des hostilités impliquant le Canada.

La planification conjointe avec les provinces, et la planification en vue de parer aux imprévus au sein

du gouvernement fédéral, sont désignés comme deux des principaux moyens pouvant permettre d'atteindre ces objectifs.

En ce qui a trait à l'intervention gouvernementale en cas de catastrophe naturelle ou de désastre provoqué par l'homme en temps de paix, l'exposé de politique réaffirme l'enchaînement prévu des responsabilités. Les autorités municipales sont censées intervenir en premier lieu, dans les limites des ressources dont elles disposent; les gouvernements provinciaux doivent fournir de l'aide lorsque les autorités municipales en font la demande; enfin, le gouvernement fédéral prête son concours lorsqu'une province en fait la demande, ou lorsque l'urgence relève clairement de sa compétence (par exemple, une nappe de pétrole ou une inondation qui touche plus d'une province).

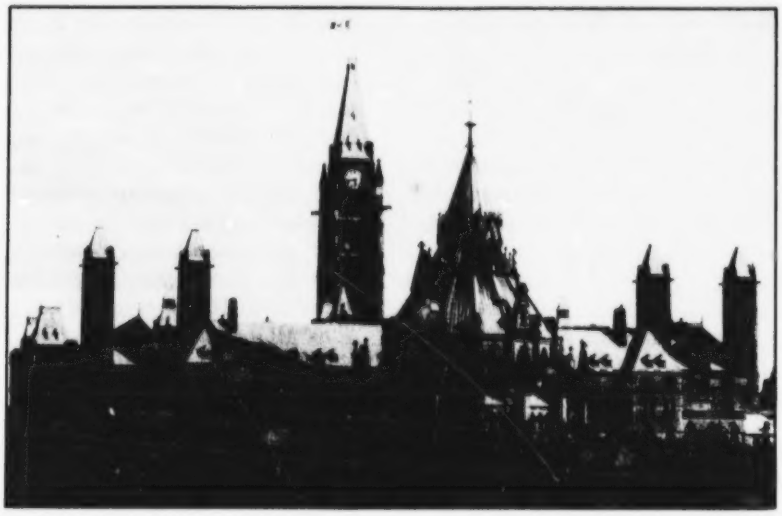

La planification conjointe avec les provinces, et les plans d'urgence du gouvernement fédéral, sont les fondements de la politique actuelle du gouvernement fédéral en matière de planification des mesures d'urgence.

Nous soulignons ici le fait que tous les paliers du gouvernement ont la responsabilité de se préparer à faire face aux situations d'urgence qui nécessitent des mesures additionnelles à celles que, raisonnablement, on peut attendre du secteur privé. Cela signifie qu'il faut non seulement se préparer à faire face aux catastrophes qui peuvent survenir en temps de paix, mais encore déterminer quelles mesures additionnelles pourraient être requises afin d'effectuer, en temps opportun, le passage à l'état de préparation nécessaire en temps de guerre. L'hypothèse sous-jacente est que les moyens mis en place, à l'échelle nationale, pour faire face efficacement aux situations d'urgence en temps de paix, constitueront une base que l'on pourra augmenter rapidement pour répondre aux exigences posées par le déclenchement d'une guerre.

Le gouvernement fédéral croit que la planification des mesures d'urgence sera plus efficace lorsque les responsabilités, les ressources et les aspirations de tous les niveaux de gouvernement seront agencées, grâce à la planification conjointe, selon des modalités mutuellement acceptables couvrant les préparatifs et les mesures à prendre en cas d'urgence. Pour encourager la coopération dans ce domaine, le gouvernement fédéral s'est engagé, dans son exposé de politique de 1980, à mettre sur pied, de concert avec les provinces, des mécanismes susceptibles de permettre une consultation régulière et constante.

Planification d'urgence Canada: Nos activités

Mise en oeuvre de la politique

Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis que le gouvernement fédéral a énoncé sa politique en matière de planification des mesures d'urgence, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui touche la mise en oeuvre de cette politique. Les événements les plus significatifs à cet égard sont: (1) l'adoption d'un nouveau Décret sur la planification d'urgence; (2) la mise sur pied d'un Programme conjoint de planification d'urgence; et (3) les négociations fédérales-provinciales ayant trait à la rédaction d'un protocole d'entente sur la planification d'urgence.

Décret sur la planification d'urgence (C.P. 1981-1305)

Pour établir des directives précises en ce qui a trait à la planification des mesures d'urgence au sein du gouvernement fédéral, un nouveau Décret sur la planification d'urgence a été approuvé par le Cabinet en mai 1981, en remplacement du décret désuet qui était en vigueur depuis 1965. Le nouveau décret assigne des responsabilités précises aux organismes fédéraux pour la planification des mesures d'urgence en temps de guerre comme en temps de paix, conformément à la politique fédérale énoncée en 1980. Il demande aux ministres fédéraux de:

- déterminer les types d'urgence qui appartiennent à leur sphère de responsabilité, et élaborer les plans et mesures d'urgence nécessaires pour y faire face;
- coordonner la planification des mesures du gouvernement fédéral lorsqu'ils ont la première responsabilité dans une situation d'urgence, et être prêts à s'assurer et à contrôler l'aide apportée par d'autres ministres;
- fournir des ressources, sur demande, à tout autre ministre responsable dans une situation d'urgence donnée;
- aider les gouvernements provinciaux et les autorités municipales en matière de planification des mesures d'urgence;
- apporter l'aide nécessaire à la mise au point, par le gouvernement fédéral et les provinces, de plans d'urgence régionaux;
- élaborer et garder à jour des plans pour les situations d'urgence en temps de guerre; et
- planifier les mesures d'urgence que peuvent mettre en oeuvre les régies nationales d'urgence en temps de paix, ainsi qu'en temps de guerre.

En temps de guerre, l'invocation de la Loi des mesures de guerre conférerait suffisamment d'autorité au gouvernement fédéral pour qu'il puisse mettre en oeuvre, en tout ou en partie, les plans et les mesures qui ont été élaborés. En temps de paix, cependant, la mise en oeuvre de toute mesure ou de tout plan d'urgence non autorisé par les lois existantes exigerait l'approbation du Parlement sous la forme d'une nouvelle loi.

Programme conjoint de planification d'urgence

Fidèle à son désir d'améliorer et de maintenir l'aptitude du Canada à faire face aux situations d'urgence grâce à la planification conjointe fédérale-provinciale, le gouvernement fédéral a approuvé, en octobre 1980, un Programme conjoint de planification d'urgence. Le nouveau programme, qui prévoit des dépenses pouvant atteindre quelque six millions de dollars par année, permet au gouvernement fédéral d'entreprendre, en

collaboration avec les provinces, des projets de planification d'urgence qui améliorent la capacité nationale d'intervention en cas d'urgence, ou de contribuer à la réalisation de ces projets.

Aux termes de ce programme, les projets conjoints de planification d'urgence sont normalement présentés par une province ou par un territoire, après quoi PUC entreprend la coordination avec les ministères fédéraux intéressés. Pour être admissible au financement fédéral, le projet doit:

- avoir un objectif clair qui appuie les priorités conjointes visant à renforcer la capacité nationale d'intervention en cas d'urgence;
- avoir un début et une fin clairement identifiables ainsi que des points de repère permettant de mesurer le progrès accompli;
- inclure un énoncé de la nature et de l'étendue de l'engagement fédéral, et prévoir de quelle façon on s'y prendra pour faire percevoir et reconnaître la participation fédérale;
- inclure un engagement de la province dans le projet, c'est-à-dire un engagement financier ou en nature, ou un engagement à partager les coûts de développement, d'opérations, et d'entretien ou toute autre combinaison appropriée; et
- satisfaire aux conditions stipulées par le Conseil du Trésor.

En général, le Programme conjoint de planification d'urgence est orienté vers des projets qui comportent l'engagement de ressources aussi bien par les provinces que par le gouvernement fédéral. La contribution fédérale est négociée dans chaque cas, et dépend de la nature du projet (par rapport aux priorités nationales et aux besoins provinciaux), des autres projets à l'étude, et des fonds disponibles.

Un grand nombre de projets ont vu le jour dans le cadre du programme en 1982. Au total, quarante projets ont été présentés; trente-trois ont été approuvés, quatre ont été rejetés, et trois sont encore à l'étude. Le total des fonds engagés par le gouvernement fédéral au titre de ce programme, au cours de l'année (pour ces projets et pour sept autres projets approuvés en 1981), s'est élevé à 4 836 726,39 $.

Lorsqu'on examine la liste des projets de planification d'urgence approuvés en 1982, on est frappé par leur diversité. Les exemples suivants, choisis au hasard, illustrent cette diversité:

- L'Île-du-Prince-Édouard utilise actuellement les fonds du programme pour élaborer 10 plans d'urgence provinciaux et cinq plans d'urgence régionaux;
- le Manitoba engage les fonds obtenus au titre du programme dans la construction d'un Centre provincial-municipal des opérations d'urgence à Winnipeg;
- le Nouveau-Brunswick a affecté l'une des subventions qu'il a obtenues dans le cadre du programme à l'achat de quatre combinaisons de protection contre les produits chimiques dotées d'un appareil respiratoire; et
- les Territoires du Nord-Ouest ont demandé et obtenu des fonds pour contribuer à l'achat des génératrices de secours destinées à plusieurs collectivités éloignées dans le Grand Nord.

Pour plus de détails, voir l'annexe A.

Protocoles d'entente

Le gouvernement fédéral négocie actuellement un protocole d'entente, en matière de planification des mesures d'urgence, avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le but est d'élever le niveau de préparation face aux urgences au Canada, en établissant des principes de planification conjointe et en déterminant les responsabilités et les fonctions qui doivent appartenir en premier lieu à chacun des gouvernements.

Lors d'une conférence fédérale-provinciale, en janvier 1982, des fonctionnaires des deux niveaux de gouvernement ont établi le contenu et le libellé d'un projet de protocole d'entente. Ses principaux éléments sont les suivants:

- une définition du terme "urgence";
- l'énoncé de neuf principes fondamentaux;
- des dispositions relatives à la planification conjointe des mesures d'urgence et aux consultations sur les arrangements connexes en matière de financement;
- des dispositions ayant trait aux accords d'aide financière en cas de désastre, à la formation, aux accords transnationaux, et à l'échange d'informations; et

— des dispositions ayant trait à la planification des mesures d'urgence en cas de guerre, y compris un annex des responsabilités qui incombent principalement aux provinces et au gouvernement fédéral, respectivement.

Il a été convenu que ce projet de protocole servirait d'entente-cadre commune à toutes les provinces et à tous les territoires, et que des ajouts, des exceptions et des restrictions à cette entente-cadre pourraient être incorporés à chacune des ententes particulières. Les délégués à la conférence se sont mis d'accord pour discuter du projet avec les fonctionnaires compétents de leurs gouvernements respectifs, et pour communiquer leurs réactions au gouvernement fédéral par correspondance. D'autres discussions bilatérales seraient entreprises si nécessaire.

Le Nouveau-Brunswick a été la première province à répondre au gouvernement fédéral au sujet du protocole d'entente proposé. Les fonctionnaires de la province voulaient que certaines modifications mineures soient apportées au projet, mais dans l'ensemble, ils ont réagi favorablement. Le Directeur général de la division des Opérations et le Directeur général de la division des Plans de Planification d'urgence Canada se sont rendus au Nouveau-Brunswick pour s'entretenir avec les fonctionnaires responsables, et le 26 octobre 1982, il a été annoncé qu'un protocole d'entente convenant aux deux parties avait été négocié avec succès et signé.

Tandis que le Nouveau-Brunswick était la seule province à avoir signé un protocole d'entente en décembre 1982, les négotiations se poursuivaient avec les autres provinces et territoires. On s'attendait qu'elles aboutiraient à la signature d'ententes similaires.

Accords d'aide financière en cas de désastre

En 1982, PUC a continué d'assurer l'exécution des accords d'aide financière en cas de désastre, dont il assume la responsabilité depuis février 1981. En effet, depuis 1970, ces accords fournissent au gouvernement fédéral le cadre administratif requis pour aider les provinces et les territoires à financer les mesures d'urgence et le rétablissement de la situation à la suite d'un désastre. À ce jour, le gouvernement fédéral a versé plus de 80 millions $ en vertu de ce programme.

Étant donné que constitutionnellement parlant, les questions liées à la propriété relèvent en premier lieu de la compétence des provinces, c'est d'abord aux provinces qu'il appartient d'intervenir lors des désastres qui affectent la propriété. Le gouvernement fédéral est prêt à leur venir en aide, toutefois, lorsque les coûts qu'entraîne un désastre sont trop élevés pour qu'une province puisse raisonnablement les assumer seule. Dans les cas de ce genre, le gouverne-

Photo courtoisie *The Record*, Sherbrooke (Québec).

Inondation printanière à Lennoxville, au Québec, situation d'urgence typique au Canada pour laquelle le gouvernement fédéral fournit souvent de l'aide.

Tableau 1

Coûts admissibles par habitant	Contribution fédérale	Contribution provinciale
0 $ à 1 $	0%	100%
1 $ à 3 $	50%	50%
3 $ à 5 $	75%	25%
5 $ et plus	90%	10%

ment fédéral accorde une aide financière selon une formule qui lient les dépenses entraînées par le désastre et la population de la province. Pour la formule de partage, voir le Tableau I.

Les coûts admissibles sont les dépenses engagées par une province immédiatement après le désastre pour remettre les propriétés privées essentielles et les établissements publics dans l'état où ils étaient avant le désastre. L'admissibilité des dépenses provinciales est déterminée dans chaque cas, conformément aux lignes directrices fédérales. Ces lignes directrices sont énoncées dans un document de PUC intitulé *Aide financière en cas de désastre*, publié en septembre 1982.

Lorsqu'un accord de partage des coûts est conclu avec une province, le directeur régional de PUC chargé de cette province est habituellement désigné comme représentant du gouvernement fédéral pour assurer la mise en oeuvre de l'accord. Il entretient des relations étroites avec les services provinciaux chargés des réclamations, pour renseigner la province sur les frais admissibles au titre du programme, pour demander des interprétations précises au nom de la province, pour aider les fonctionnaires provinciaux à évaluer les dommages et à préparer leur demande d'aide financière, et pour conseiller les vérificateurs fédéraux au moment de la vérification finale de la demande provinciale.

En 1982, le gouvernement fédéral a reçu deux demandes d'aide financière au titre des accords d'aide financière en cas de désastre: une du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour des dommages causés par une inondation, et une d'Île-du-Prince-Édouard, pour des dégâts provoqués par une tempête de neige.

D'autres activités se sont déroulées dans le cadre du programme, et notamment le règlement final de plusieurs réclamations faites dans les années précédentes. La fermeture de ces comptes a donné lieu aux transactions suivantes:

- le versement d'une somme de 45 488 $ à la province du Nouveau-Brunswick, en janvier, pour régler sa réclamation de 1979, à la suite d'une inondation. (Déboursement fédéral total: 1 545 488 $);
- le versement d'une somme de 87 859 $ au gouvernement de l'Alberta, pour compléter la contribution du gouvernement fédéral au paiement des dommages causés par des pluies violentes en 1978. (Cette somme représente le déboursement fédéral total.);
- le versement d'un chèque de 510 563 $ au gouvernement du Yukon pour régler sa réclamation de 1979, à la suite d'une inondation. (Déboursement fédéral total: 1 682 054 $);
- la réception d'un chèque de remboursement de la province de Nouvelle-Écosse, pour une somme payée en trop, sous forme d'avance, peu après un désastre survenu en 1976. (Déboursement fédéral total: 2 068 000 $); et
- le versement d'une somme de 530 877,54 $ à la province de Saskatchewan, en novembre, pour régler sa réclamation de 1976, à la suite d'une inondation. (Cette somme représente le déboursement fédéral total.)

Par ailleurs, deux avances ont été versées: une avance de 1,5 millions de dollars à la Colombie-Britannique pour des dommages causés par une inondation en 1980, et une avance de 1,8 millions de dollars à Terre-Neuve pour l'aider à remplacer le pont de la rivière Grand Codroy, emporté par une inondation en 1978.

Pour une description plus détaillée des activités qui se sont déroulées dans le cadre du programme en 1982, voir l'annexe B.

Programme de continuité du gouvernement

En 1958, à la Chambre des communes, le très honorable John Diefenbaker, alors Premier ministre du Canada, a exprimé pour la première fois la notion de continuité du gouvernement en cas de guerre nucléaire. "Comme nos moyens de transport et de communication sont vulnérables, l'organisation normale du gouvernement en temps de paix ne saurait suffire en cas de conflit majeur", dit-il. "À notre avis, il importe donc de prévoir un régime fédéral décentralisé de gouvernement d'urgence, avec éléments nationaux, régionaux et zonaux."

Ainsi a commencé le programme fédéral de continuité du gouvernement, dont la mise en oeuvre est l'une des préoccupations actuelles de PUC. L'organisme est chargé de faire en sorte que des mesures soient prises pour assurer la permanence d'un gouvernement responsable — de mode décentralisé — pendant et après une attaque nucléaire.

Aux termes du programme, un réseau d'installations gouvernementales d'urgence protégées contre les retombées radioactives doit être établi. Ce réseau comprendra un siège central du gouvernement d'urgence (SCGU), des sièges régionaux du gouvernement d'urgence (SRGU) dans chacune des dix provinces, et de nombreux sièges de "zone" (SZGU) et sièges "municipaux" (SMGU). Si jamais un conflit éclate, un groupe de représentants élus et d'employés du gouvernement ayant des responsabilités en cas d'urgence

Programme de continuité du gouvernement — programme qui vise à garantir le maintien d'un gouvernement responsable pendant et après une attaque nucléaire.

seront affectés à chacune de ces installations pour assurer la continuité de l'autorité établie et des fonctions gouvernementales.

L'avantage d'une telle décentralisation des opérations est que chacun des éléments du système — qu'il s'agisse d'un siège central, régional, de zone ou municipal — peut fonctionner de façon indépendante comme une entité gouvernementale complète advenant une rupture des communications. Ainsi, les responsables de chacun des SRGU pourraient assumer les pouvoirs et les responsabilités du gouvernement central si jamais celui-ci était détruit ou que les communications étaient interrompues. De la même façon, ceux qui commandent les sièges de zone et les sièges municipaux du gouvernement d'urgence pourraient continuer à diriger les activités de redressement au niveau local en l'absence de directives données par les autres niveaux ou de communications avec ceux-ci.

Immédiatement après la déclaration de M. Diefenbaker devant le Parlement en 1958, on a entrepris la construction des installations gouvernementales d'urgence proposées. Au cours de la décennie qui a suivi, un siège central pour le gouvernement fédéral a été établi près de Carp, en Ontario, de même que six SRGU permanents et trois SRGU provisoires ont été construits dans les provinces, ainsi que de nombreux sièges de zone et sièges municipaux.

Les préparatifs du Programme de continuité du gouvernement se sont poursuivis jusqu'en janvier 1968. Le Cabinet fédéral a alors ordonné que toutes les dépenses d'immobilisation consacrées aux mesures d'urgence dans le domaine civil soient remises à plus tard. Par suite de cette décision, on a cessé de construire les installations protégées, clés du programme, et d'améliorer celles qui existaient déjà. Depuis lors, celles-ci n'ont reçu que l'entretien dont elles ont besoin pour ne pas se détériorer.

Relations internationales

En tant que membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et en tant que voisin et allié des États-Unis, le Canada a certaines obligations à remplir sur le plan international. C'est pourquoi les activités de planification d'urgence de PUC dépassent les frontières nationales.

OTAN

PUC est chargé de coordonner les obligations du Canada en matière de planification civile d'urgence, dans le cadre de l'OTAN. En 1982, des membres du personnel de PUC ont continué à représenter le gouvernement fédéral au sein de nombreux comités de planification, y compris le Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil, qui relève directement du Conseil de l'OTAN pour les questions de politique. Le Canada a également continué à être représenté, par l'intermédiaire de PUC, dans les groupes de travail de l'OTAN qui s'occupent de questions qui relèvent de son domaine d'intérêt ou de compétence.

Relations canado-américaines

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, une étroite collaboration s'est développée entre les États-Unis et le Canada en matière de planification civile d'urgence en cas de guerre. Cette coopération est devenue un processus de consultation officiel au cours des années soixante, y compris la mise sur pied d'une structure élaborée de comités, et la signature d'un Accord de planification civile d'urgence en août 1967. Cet accord était conçu pour faire en sorte que les plans nationaux destinés à appuyer les militaires en temps de guerre et à réduire les effets des hostilités sur la population civile soient compatibles, selon ce que les deux pays considèrent possible et souhaitable.

L'accord de 1967 est toujours en vigueur aujourd'hui, mais les activités bilatérales officielles qu'il prévoit ont cessé en 1972. Il y avait à cela plusieurs raisons, mais les principales sont les suivantes:

- la restructuration des organismes de planification civile d'urgence entreprise aux États-Unis et au Canada;
- la tendance à compter de plus en plus sur la dissuasion mutuelle pour prévenir une guerre nucléaire; et
- la réduction considérable des fonds affectés aux mesures de protection civile par les deux pays à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix.

Le processus de consultation est resté en veilleuse jusqu'en février 1982, lorsque les autorités canadiennes et américaines se sont réunies à Washington pour revoir le programme de planification mis sur pied dans le cadre de l'accord de 1967. Il s'agissait d'une rencontre non officielle visant à déterminer où en étaient les choses, à établir des points d'entente et à identifier les étapes à franchir pour rétablir le processus de consultation.

Au cours de la rencontre de février, on s'est entendu sur les priorités dans de nombreux domaines d'intérêt mutuel. La planification de l'approvisionnement en carburant et en énergie en temps de guerre, les communications, les transports, le relogement et les abris d'urgence en temps de guerre, et les plans de mobilisation en temps de guerre ont été reconnus par tous les participants comme des domaines exigeant une attention immédiate. On a également souligné la nécessité d'un échange continuel d'informations en ce qui touche la recherche et la formation.

Un autre sujet de discussion, lors de la rencontre de février, a été le projet de rédaction de deux protocoles d'entente distincts: le premier préciserait le rôle des ambassades à Ottawa et à Washington et les relations entre les États et les provinces, tandis que le second établirait les principes de la planification conjointe des mesures d'urgence en temps de paix. Les deux protocoles ont été acceptés en principe, mais leur préparation a été remise à une date ultérieure.

Instruction et formation

Dans le cadre des efforts du gouvernement fédéral pour mettre en place une capacité nationale d'intervention en cas de désastres, PUC offre un programme d'instruction et de formation au Centre

d'études fédéral, à Arnprior, en Ontario. Le but de ce programme est de familiariser les représentants élus et désignés de tous les paliers de gouvernement et du secteur privé avec les techniques et méthodes de la planification des mesures d'urgence en temps de guerre comme en temps de paix.

Plus de 80 cours sont offerts chaque année au Centre d'études fédéral. Certains de ces cours sont données par les instructeurs permanents de PUC, tandis que d'autres, bien que parrainés par PUC, sont données par des fonctionnaires d'autres ministères fédéraux. Tous sont offerts gratuitement aux participants, et PUC assume les frais de logement et de déplacement.

Le programme de cours du Centre d'études fédéral est très vaste. Les cours offerts en 1982-1983 portent sur une variété de sujets, dont les suivants: les plans et les opérations d'urgence en temps de guerre et en temps de paix, analyse et plans d'abris communautaires contre les retombées, la planification d'urgence en agriculture, les services d'urgence dans le domaine de la santé et du bien-être social, le transport des marchandises dangereuses et la défense radiologique. Bon nombre de colloques et de conférences sont également au programme, notamment une Conférence des maires et des représentants élus au niveau municipal, qui vise à aider ces derniers à comprendre leurs responsabilités à l'égard de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans d'urgence.

Quatre nouveaux cours ont été ajoutés au programme cette année, soit:

Cours donné au Centre d'études fédéral, à Arnprior (Ontario).

— un colloque sur la planification d'urgence nationale, qui a pour but d'informer les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux de la politique et des plans d'urgence actuels à l'échelon national;
— un cours de conception des exercices, qui prépare les participants à organiser et à mener des exercices dans leur propre secteur;
— un cours d'orientation fédérale en cas de guerre, qui a pour but de familiariser les planificateurs fédéraux avec leurs fonctions et leurs responsabilités dans l'éventualité d'un conflit; et
— un exercice en opérations d'urgence, qui prépare les participants à remplir efficacement leur rôle en tant que membres d'un centre des opérations d'urgence.

La valeur du programme de formation de PUC est attestée par les chiffres impressionnants d'assistance aux cours d'une année à l'autre. En 1982, 1 720 personnes ont assisté aux cours donnés au Centre.

Événements spéciaux en 1982

COMCON 82

En mai 1982, un séminaire de trois jours sur les communications, COMCON 82, s'est déroulé au Centre d'études fédéral d'Arnprior. L'événement a réuni des représentants des administrations fédérale, provinciales et municipales, ainsi que des experts de l'industrie, en vue d'identifier,

de discuter et, dans la mesure du possible, de résoudre les problèmes liés à l'exploitation des systèmes de communication dans les situations d'urgence.

Colloque 82 sur la protection du public

Du 4 au 8 octobre 1982, PUC a tenu un colloque national sur la protection du public en temps de guerre. Des présentations ont été données et des discussions de groupe ont été menées sur une grande variété de sujets rattachés à ce thème, y compris le programme national de construction d'abris, la défense radiologique, les communications entre le gouvernement et le public, l'évacuation préventive et le relogement volontaire. Environ 100 personnes ont participé à ce colloque. C'étaient pour la plupart des fonctionnaires, des techniciens-experts et des membres de la communauté universitaire.

La conférence fédérale-provinciale sur la formation

Les 7 et 8 juillet 1982, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux se sont réunis au Centre d'études fédéral pour discuter de la formation en planification des mesures d'urgence. Une conférence de ce genre est organisée chaque année afin de permettre une révision régulière et rigoureuse du programme de formation.

Recherche

Le programme d'instruction et de formation de PUC a posé les fondements d'une planification efficace des mesures d'urgence. Son succès s'explique, du moins en partie, par l'aptitude de l'organisme à se tenir au courant des derniers progrès et des dernières découvertes dans le domaine. Il y parvient en parrainant des travaux de recherche portant sur divers aspects des situations d'urgence.

En 1982, PUC a passé des contrats avec des chercheurs de l'extérieur pour:

- examiner la nature des ondes sismiques sous-marines et leurs effets sur le littoral — en se reportant en particulier aux effets sur Port Alberni, en Colombie-Britannique, du tremblement de terre qui a secoué l'Alaska en 1964;
- étudier la possibilité de mettre au point de nouveaux systèmes composites d'alerte des civils en temps de guerre;
- produire deux programmes d'ordinateur pour la machine AVCAT (Audio Visual Computer Aided Tutor), achetée récemment par le Centre d'études fédéral en tant qu'outil de formation; et
- maintenir une équipe de recherche à déploiement rapide pour étudier la réaction du public aux urgences, ainsi que l'efficacité avec laquelle les autorités chargées des urgences communiquent avec la population.

Ce dernier contrat est adjugé, depuis plusieurs années, au Centre de recherche sur les communications d'urgence, dirigée par un professeur en journalisme de l'Université Carleton. En janvier 1982, ce groupe de recherche, composé d'étudiants volontaires, s'est rendue au Nouveau-Brunswick pour enquêter sur les systèmes de communication lors des tremblements de terre de la Miramichi. Leurs conclusions sont contenues dans un rapport, publié en anglais et en français.

Bourse de recherche de PUC

PUC encourage également la recherche dans le domaine des sinistres en accordant annuellement une bourse de recherche. Chaque année, les étudiants qui ont l'intention de faire des études de doctorat dans un domaine lié à la planification des mesures d'urgence sont invités à poser leur candidature, et l'un d'entre eux est choisi par l'Association des universités et collèges du Canada, au nom de PUC.

La bourse est actuellement de 10 000 $, mais le boursier a également droit à une indemnité de mariage de 2 000 $ et au remboursement de ses frais de scolarité et de ses frais de déplacement (voyage aller seulement), ce qui peut porter le montant accordé à 15 000 $. Cette aide financière est fournie aux étudiants pour une période qui peut aller jusqu'à quatre ans, ce qui veut dire qu'il peut y avoir jusqu'à quatre boursiers de PUC à un moment donné.

Six étudiants ont posé leur candidature pour une bourse de recherche en 1982. Le candidat choisi étudie actuellement à l'Université de la Colombie-Britannique. Le seul autre boursier actuellement parrainé par PUC

fréquente l'Université York, à Toronto.

Information du public

Tous et chacun des Canadiens ont un rôle important à jouer dans la planification des mesures d'urgence. Comme le souligne la nouvelle politique du gouvernement fédéral en matière de planification d'urgence, tous les citoyens doivent connaître et comprendre les genres de situations d'urgence auxquelles ils peuvent être confrontés et, dans la mesure du possible, être préparés à y faire face.

Les agents du gouvernement ont ce genre d'information à portée de la main, mais les citoyens ordinaires ont souvent de la difficulté à savoir où se renseigner. Conscient de cet état de fait, PUC s'est doté d'une Direction de l'information du public qui est en mesure de répondre aux questions de la population. Sur demande, elle envoie des brochures d'information, des dépliants de "mesures individuelles", des rapports et des manuels sur une grande variété de sujets liés à la planification des mesures d'urgence, et au besoin, elle met les gens en contact avec des fonctionnaires compétents dans le domaine qui les intéresse. Par ailleurs, elle publie et distribue aux personnes qui figurent sur une liste d'adresses une revue trimestrielle consacrée à la planification des mesures d'urgence.

À l'Exposition nationale du Pacifique, PUC a ravi enfants et adultes avec un spectacle de marionnettes soulignant la nécessité de se préparer à faire face aux urgences.

Information du public en 1982 — Activités choisies

Préparation d'un nouveau plan d'information du public

Répondre aux demandes de renseignements du public est une fonction importante et nécessaire dans le domaine de l'information, mais on ne peut encourager les préparatifs d'urgence au Canada uniquement en répondant aux questions d'un petit groupe de citoyens intéressés.

En avril 1982, la comité de la haute direction de PUC a approuvé un plan d'information complètement renouvelé, présenté par le Directeur de l'information. Ce plan prévoit l'utilisation de plusieurs nouveaux outils d'information, y compris des messages publicitaires à la radio et à la télévision, des programmes audiovisuels, de la publicité directe par voie postale, des opérations publicitaires en coopération avec le secteur privé, et des services de conférenciers. Au total, le plan comporte 30 projets d'information distincts, tous conçus pour encourager la planification des mesures d'urgence au Canada.

Expositions

Fidèle à son désir d'encourager les préparatifs d'urgence au Canada, PUC a porté son message directement auprès du public, en

1982, en participant à des expositions d'un bout à l'autre du pays. Avec l'aide de la Direction de l'information du public, le personnel de PUC dans les régions a préparé, monté et doté en personnel des kiosques d'information lors de manifestations de toute sortes, de la simple kermesse de village à la grande exposition provinciale. Les mois d'été ont été particulièrement chargés à cet égard, car il a fallu préparer dans tous les détails la participation de PUC à deux événements majeurs: l'Exposition nationale du Pacifique, à Vancouver (C.-B.), et l'Exposition provinciale de la ville de Québec.

Entrevues accordées aux médias

Toujours en vue de fournir au public des renseignements clairs et concis sur les questions liées à la planification des mesures d'urgence, des employés de PUC ont eu de fréquentes rencontres avec des représentants de la presse en 1982. La plupart des questions des journalistes ont porté sur les préparatifs de défense civile et sur les plans d'urgence en cas de guerre, mais bon nombre d'entre elles ont montré que l'on s'intéresse également à l'état général des préparatifs d'urgence au Canada et aux plans d'urgence en temps de paix.

Programme conjoint de planification d'urgence Sommaire des activités en 1982

Projets approuvés

Province/Territoire	Description du projet	Partage des coûts Fédéral/Provincial (Territorial) ($)
Territoires du Nord-Ouest	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse au siège de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) des Territoires du Nord-Ouest.	Féd. 9 000 T.N.-O. 300
Territoires du Nord-Ouest	Construction d'un Centre de contrôle des urgences pour les Territoires du Nord-Ouest.	Féd. 41 416,40 (40%) T.N.-O. 62 124,60 (60%)
Territoires du Nord-Ouest	Achat de génératrices de secours pour des collectivités éloignées dans les Territoires du Nord-Ouest.	Année financière 83/84: Féd. 75 000 (75%) T.N.-O. 25 000 (25%)
Territoires du Nord-Ouest	Exercices d'application des mesures d'urgence à Spence Bay, à Cambridge Bay et à Yellowknife, en vue de mettre à l'essai les plans d'urgence au niveau du Territoire, des régions, des sièges du gouvernement d'urgence et des collectivités.	Féd. 5 500 (33,3%) T.N.-O. 11 000 (66,7%)
Territoires du Nord-Ouest	Mise en place de neuf génératrices dans la région de Kitikmeot (Centre de l'Arctique).	Féd. 39 004,56 (75%) T.N.-O. 13 001,52 (25%)
Territoires du Nord-Ouest	Achat de 10 radios et antennes mobiles pour former un réseau radiophonique mobile d'urgence.	Féd. 10 582 (65%) T.N.-O. 5 698 (35%)
Yukon	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse au siège de l'OMU du Yukon.	Féd. 9 000 Yukon 300

Province/Territoire	Description du projet	Partage des coûts Fédéral/Provincial (Territorial) ($)	
Colombie-Britannique	Achat et installation de matériel de communication d'urgence.	Féd. Prov.	245 720,20 (55%) 201 043,80 (45%)
Colombie-Britannique	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse pour le programme des mesures d'urgence de la Colombie-Britannique.	Féd. Prov.	9 000 300
Saskatchewan	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse au siège de l'OMU de la Saskatchewan.	Féd. Prov.	9 000 300
Manitoba	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse au siège de l'OMU du Manitoba.	Fed. Prov.	9 000 300
Manitoba	Organisation d'un séminaire de formation sur les préparatifs d'urgence, à Morris (Manitoba).	Féd. Prov.	1 500 (50%) 1 500 (50%)
Manitoba	Mise sur pied d'un Centre provincial-municipal des opérations d'urgence à Winnipeg.	Féd. Prov.	85 200 (60%) 56 800 (40%)
Manitoba	Achat d'une unité mobile de surveillance équipée, conçue pour être employée lors du déversement de substances dangereuses ou d'accidents relevant de la juridiction fédérale/provinciale/municipale au Manitoba. Dans le cadre du projet, on envisage également la formation d'une équipe d'intervention spécialisée.	Féd. Prov.	70 000 (50%) 70 000 (50%)

Province/Territoire	Description du projet	Partage des coûts Fédéral/Provincial (Territorial) ($)
Manitoba	Élaboration d'un programme de planification des mesures d'urgence en temps de guerre et en temps de paix pour l'OMU du Manitoba. Ce programme prévoirait, entre autres choses, une enquête sur les dangers auxquels font face les municipalités et sur les ressources dont elles disposent, ainsi que la préparation de cahiers d'information pour le public.	Féd. 21 600 (60%) Prov. 14 400 (40%)
Manitoba	Élaboration de programmes élémentaires permanents de planification des mesures d'urgence pour l'OMU du Manitoba, en vue d'élever le niveau général des préparatifs d'urgence aux trois paliers de gouvernement et dans le secteur privé.	Féd. 100 800 (25,14%) Prov. 300 000 (75,85%)
Ontario	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse au siège de l'OMU de l'Ontario.	Féd. 9 000 Prov. 300
Ontario	Plans et préparatifs d'urgence au niveau municipal.	Féd. 304 862,14 (50%) Prov. 304 862,14 (50%)
Ontario	Projet de planification des mesures d'urgence en cas d'alerte nucléaire, en vue d'élaborer un principe directeur et un plan révisés en ce qui touche les alertes nucléaires. Le projet prévoit l'engagement d'experts-conseils pour organiser, mener et analyser des exercices d'alerte nucléaire, et pour consulter des organismes provinciaux et des sociétés de la Couronne.	Année financière 82/83: Féd. 42 841 (50%) Prov. 42 841 (50%) Année financière 83/84: Féd. 86 261 (50%) Prov. 86 261 (50%)
Ontario	Plans et préparatifs d'urgence au niveau municipal.	Féd. 71 823,50 (50%) Prov. 71 823,50 (50%)

Province/Territoire	Description du projet	Partage des coûts Fédéral/Provincial (Territorial) ($)
Ontario	Plans et préparatifs d'urgence au niveau municipal.	Féd. 41 025,49 (50%) Prov. 41 025,48 (50%)
Québec	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse à la Protection civile, dans la ville de Québec.	Féd. 9 000 Prov. 300
Québec	Mise sur pied d'un réseau de communication provincial intégré.	Année financière 82/83: Féd. 881 375 (55%) Prov. 721 125 (45%) Année financière 83/84: Féd. 1 628 400 (60%) Prov. 1 085 600 (40%)
Québec	Élaboration de politiques sur la prévention des désastres et les mesures d'urgence pour la province de Québec.	Année financière 82/83: Féd. 6 600 (50%) Prov. 6 600 (50%) Année financière 83/84: Féd. 3 000 (50%) Prov. 3 000 (50%)
Nouveau-Brunswick	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse au siège de l'OMU du Nouveau-Brunswick.	Féd. 9 000 Prov. 300
Nouveau-Brunswick	Achat de quatre combinaisons de protection contre les produits chimiques dotées d'un appareil respiratoire.	Féd. 8 000 (100% du prix d'achat) Prov. 6 000 par année pour couvrir les coûts de formation et d'entretien du matériel.
Nouveau-Brunswick	Mise au point d'un exercice de planification des mesures d'urgence pour la centrale nucléaire de Pointe Lepreau.	Féd. 9 875 (50%) Prov. 9 875 (50%)

Province/Territoire	Description du projet	Partage des coûts Fédéral/Provincial (Territorial) ($)
Nouvelle-Écosse	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse au siège de l'OMU de la Nouvelle-Écosse.	Féd. 9 000 Prov. 300
Île-du-Prince-Édouard	Préparation de dix plans ministériels provinciaux et de cinq plans régionaux, et amélioration des préparatifs d'urgence de l'Î.-P.-É., en général.	Féd. 62 740 (66,4%) Prov. 31 775 (33,6%)
Terre-Neuve	Achat et installation d'un bélinographe digital à haute vitesse au siège de l'OMU de Terre-Neuve.	Féd. 9 000 Prov. 300
Terre-Neuve	Achèvement des plans provinciaux et municipaux, et identification des abris.	Féd. 60 000 (60%) Prov. 20 000 (40%) (Province incapable de participer pour cause de manque de fonds)
Terre-Neuve	Élaboration et mise à l'essai de plans d'urgence pour les municipalités, les hôpitaux et les plates-formes de forage.	Féd. 43 355 (65%) Prov. 23 345 (35%)
Terre-Neuve	Étude des communications d'urgence dans la province.	Féd. 33 500 (67%) Prov. 16 500 (33%)

Projets encore à l'étude

Nouveau-Brunswick	Mise à jour du programme régional de construction d'abris du Nouveau-Brunswick.	Année financière 82/83: Féd. 26 250 Année financière 83/84: Féd. 43 955 La part du gouvernement provincial comprend l'affectation du personnel et les services administratifs connexes, au coût estimé de 43 000 $.

Province/Territoire	Description du projet	Partage des coûts Fédéral/Provincial (Territorial) ($)
Colombie-Britannique	Élaboration des cours de formation sur les services sociaux d'urgence offerts à des groupes de responsables locaux, dans huit régions de la Colombie-Britannique.	Féd. 115 000 (63,61%) Prov. 65 788 (36,39%)
Colombie-Britannique	Élaboration d'un programme municipal de planification des mesures d'urgence, afin d'accélérer la planification des mesures destinées à réduire les effets des désastres dans les municipalités, d'un bout à l'autre de la province.	Féd. 322 775 (35%) Prov. 599 438 (65%)

Projets approuvés en 1981 mais financés avec des fonds de 1982

Territoires du Nord-Ouest	Élaboration et mise en oeuvre de plans d'urgence.	Féd. 45 000 (73%) (Payé en mars 1982) T.N.-O. 16 800 (27%)
Yukon	Établissement d'un système de communications d'urgence pour les radio-amateurs, au Yukon.	Féd. 15 634,50 (75%) (Payé en mars 1982) Yukon 5 211,50 (25%)
Manitoba	Établissement du service civil des mesures d'urgence requis dans les collectivités du Nord.	Féd. 50 766,60 (60%) (Payé en mars 1982) Prov. 33 844,40 (40%)
Nouveau-Brunswick	Travaux de construction pour incorporer à la nouvelle station de police de Fredericton les installations requises en temps de guerre.	Année financière 82/83: Féd. 353 400 (10,63%) Prov. 1 340 467 (40,32%) Mun. 1 630 133 (49,04%)
Nouveau-Brunswick	Utilisation du réseau de sirènes d'alarme en temps de guerre pour alerter les gens qui vivent dans la région de Pointe-Lepreau en cas d'accident nucléaire.	Féd. 25 894 (Payé en mars 1982) Prov. 1 900 par année pendant 10 ans

Province/Territoire	Description du projet	Partage des coûts Fédéral/Provincial (Territorial) ($)
Nouvelle-Écosse	Acquisition et installation de matériel de communication pour doter le Système mobile intégré de la province d'un service de lutte contres les incendies.	Année financière 82/83: Féd. 226 050 (55%) Prov. 184 950 (45%)
Nouvelle-Écosse	Préparation ou mise à jour de plans d'urgence pour les municipalités et préparation ou modernisation d'installations spéciales placées sous la responsabilité du gouvernement provincial.	Année financière 82/83: Féd. 25 000 (50%) Prov. 25 000 (50%) Année financière 83/84: Féd. 25 000 (50%) Prov. 25 000 (50%)

Accords d'aide financière en cas de désastre
Sommaire des réclamations réglées en 1982

Réclamation	Événement	Total Vérifié ($)	Accord Final ($)	Transactions - 1982
Nouveau-Brunswick	**Inondation de 1979** - De vastes régions ont été inondées par les crues printanières le long de plusieurs rivières importantes de la province, notamment la Saint-Jean, la Restigouche, la Miramichi, la Nashwook et la Bonny. Des dégâts importants ont été causés à la propriété publique et privée.	3 227 650	1 545 488	Une somme de 45 488 $ a été versée à la province en janvier pour fermer le compte. (Une avance de 1 500 000 $ avait été versée antérieurement.)
Alberta	**Pluies torrentielles de 1978** - Edmonton a été frappée par des pluies violentes les 10 et 11 juillet. Des dommages considérables ont été causés par les inondations qui en ont résulté.	1 597 600	87 859	Une somme de 87 859 $ a été versée à la province en janvier pour régler la réclamation.
Yukon	**Inondation de 1979** - La ville de Dawson a été inondée, les 2 et 3 mai, lorsque le fleuve Yukon a été bloqué par les glaces à proximité de la ville. Des dommages importants à la propriété publique et privée ont été signalés.	1 854 000	1 682 054	Un chèque de 510 563 $ a été présenté au gouvernement du Yukon le 1er février 1982. (Une avance de 1 171 491 $ avait déjà été versée antérieurement.) Compte fermé.
Nouvelle-Écosse	**Vents violents/Inondation de 1976** - Des vents violents ont été à l'origine de sévères inondations qui ont touché la majeure partie de la province, en février. Les dommages les plus importants se sont produits dans les comtés d'Annapolis, Hants, Kings, Digby et Yarmouth.	4 137 800	2 068 000	Un chèque de remboursement pour une somme payée en trop par le gouvernement fédéral a été reçu de la province en avril. Compte fermé.
Saskatchewan	**Tempêtes et inondations de 1976** - Le 3 juin, des vents violents et une tempête de grêle ont infligé des dommages à une vaste portion de la province. La ville de Swift Current et les municipalités de Davidson et de Watrous ont été particulièrement touchées. Cette perturbation atmosphérique, accompagnée de pluies anormalement abondantes dans de nombreuses parties de la province, a causé de graves inondations.	1 947 804	530 877,54	Une somme de 530 877,54 $ a été versée à la province en novembre pour régler la réclamation.

Annexe C
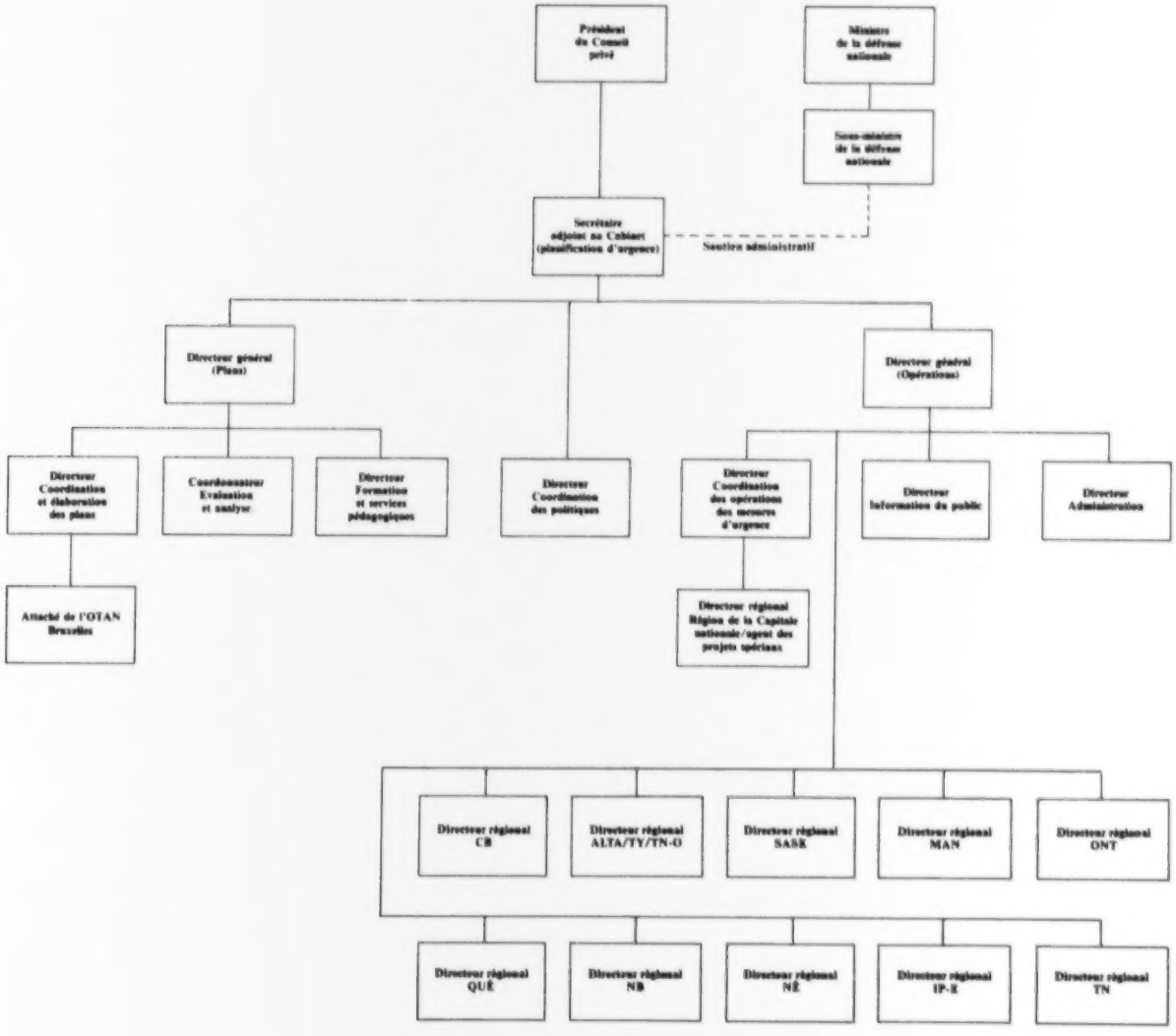
Organigramme